

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

- Additional comments / Pagination continue.
Commentaires supplémentaires:

JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE

Organe Officiel du Conseil Provincial d'Hygiène
et de la Société d'Hygiène de la
Province de Québec.

PARAISANT LE 26 DE CHAQUE MOIS

DIRECTEURS :

LE DR J. I. DESROCHES,

RÉDACTEUR EN CHEF,

BOITE 2027, BUREAU DE POSTE,

LE DR J. A. BEAUDRY,

ADMINISTRATEUR,

76, RUE ST. GABRIEL,

MONTREAL.

AOUT 1890

ABONNEMENT : \$1.50, PAYABLE D'AVANCE.

MAISON FONDÉE EN 1859

HENRY R. GRAY

CHIMISTE-PHARMACIEN

122 GRANDE RUE ST-LAURENT 122

AU COIN DE LA RUE LAGAUCHETIERE

MONTREAL.

Drogues, matières chimiques, préparations pharmaceutiques, etc., etc.,
fournies à des conditions raisonnables à MM les Médecins, aux Hôpitaux, aux
Dispensaires, aux Collèges et aux Couvents.

Prescriptions médicales préparées avec soin par des Gradués compétents, et
sous la surveillance immédiate du Propriétaire.

Conditions du Journal, voir page

SOMMAIRE

Le choléra.—Mères, surveillez vos enfants.—La réglementation du travail.—Le cerveau et l'estomac.—Le sommeil de l'enfant.—Rapport : état sanitaire des prisons, etc.—Education physique.—A propos du choléra.—Notes d'hygiène : la chaux ; une préparation désinfectante ; bain tonique ; traitement de l'obésité.—Petit dictionnaire hygiénique : des aliments.—Catéchisme d'hygiène privée.—Bibliographie.

CONDITIONS DU JOURNAL

Les manuscrits, articles, publications, en un mot tout ce qui concerne la rédaction proprement dite du journal, doit être adressé au rédacteur en chef, le docteur Desroches, Boîte 2027, Bureau de Poste, ou 150, rue Saint-Denis, Montréal.

La rédaction ne se tient pas responsable des opinions émises par ses collaborateurs et ses correspondants.

Les manuscrits restent la propriété du journal.

Les livres adressés à la rédaction seront annoncés et analysés, s'il y a lieu.

Le siège de l'Administration est rue Saint-Gabriel, 76, Montréal. Tout ce qui concerne les abonnements, les annonces, etc., devra être adressé au docteur Beaudry.

Le *Journal d'Hygiène Populaire* est la seule revue d'hygiène publiée en langue française au Canada. Il offre des avantages exceptionnels à ses annonceurs. Cet organe de publicité pénètre dans la presque totalité des paroisses de la province de Québec, et dans la plupart de nos maisons d'éducation ; il compte aussi pour lecteurs la plupart des membres du clergé, de nos médecins, toute la députation Canadienne-française aux gouvernements d'Ottawa et de Québec, et nombre d'autres lecteurs canadiens et étrangers.

Ce journal ne reçoit que les annonces qu'il croit pouvoir recommander à ses lecteurs.

Nos abonnés sont instamment priés de faire remise du montant de leur abonnement, par lettre enregistrée ou mandat-poste, à l'Administration.

SOMMAIRE DES ANNONCES

- Bois de Construction.*—A. Hurteau & Frère, 92 rue Sanguinet, Montréal.
- Combustible.*—Patenaude & Cie, 352 rue Craig, Montréal.
- Eaux Minérales.*—Source "Divina", J. Damphousse, 29 rue Rivard, Montréal.
- Eaux St-Léon.*—E. Massicotte & Frere, 54 Place Victoria, Montréal.
- Glace filtrée pour l'usage des familles.*—"Dominion Ice Co.," Ville St-Henri de Montréal.
- Génie Civil et Sanitaire.*—E. Vanier, "Imperial Building" 5e Etage, Montréal.
- J. A. U. Beaudry, "Imperial Building" 5e Etage, Montréal.
- Instrument de Musique.*—A. Auger, 33 rue St-Jean, Montréal.
- Médicaments français importés.*—C. A. Chouillou, 30 rue de l'Hôpital, Montréal.

OUVRAGES SUR L'HYGIÈNE.

- Eucyclopédie d'Hygiène et de Médecine Publique.*—Par M. Jules Rochard, en collaboration. Lecrosnier & Babé, Editeurs, Paris.
- Traité Élémentaire d'Hygiène Privée.*—Par le Dr J.-I. Desroches.
- Catéchisme d'Hygiène Privée.*—Par le Dr. J.-I. Desroches.
- Ces deux derniers ouvrages sont en dépôt au Bureau du "Journal d'Hygiène Populaire," No 76, rue St-Gabriel, chez le Dr J.-I. Desroches, 150, rue St-Denis, et chez le Dr A. Beaudry, 65, rue St-Denis, Montréal.
- Produits pharmaceutiques.*—H. R. Gray, 122 rue St-Laurent, et L. A. Baridon, 1703, rue Ste-Catherine, Montréal.
- Plomberie.*—I. P. Galarneau, 1955 rue Ste-Catherine, Montréal.

SPÉCIALITÉS

- Emulsion d'Huile de Foie de Morue de Norwège.*—R. Carrière, Pharmacien, 1341, rue Ste-Catherine, Montréal.
- Remède du Père Mathieu.*—S. Lachance, Pharmacien, 1358, rue Ste-Catherine, Montréal.
- Bovinine.*—Dépôt chez MM. Lyman, fils & Cie, rue St-Paul, Montréal.
- Bœuf fluide de Johnston.*—Dépôt 27, rue St-Pierre, Montréal.
- Dragées Gélinau pour les maladies nerveuses.*—En vente chez tous les Pharmaciens.
- Sirop de Raiford Iodé, Morrhuol Créosote, Santal Midy.*—Dépôt chez MM. Lyman, fils & Cie, rue St-Paul, Montréal.
- Vin de messe pur.*—Chas Lacaille, Importateur, 329, rue St-Paul.
- Vaccine.*—M. le Dr Ed. Gauvreau, Chemin Ste-Foye, Québec.

LE REMEDE DU
PERE MATHIEU !



*Mon affectionné
Théodore Mathieu*

L'ANTIDOTE DE L'ALCOOL ENFIN TROUVE !
ENCORE UNE DECOUVERTE !

LE REMEDE DU PERE MATHIEU
guérit radicalement et promptement l'intempé-
rance et déracine tout désir de liqueurs alcooli-
ques. Le lendemain d'une fête ou de tout abus
des liqueurs enivrantes, une seule cuillerée à thé
fera disparaître entièrement la dépression men-
tale et physique. C'est aussi un remède certain
pour toute Fièvre, Dyspepsie, Torpeur du Foie,
ayant une cause autre que l'intempérance.
Vendu par les Pharmaciens, \$1.00 la bout.

S. LACHANCE, seul propriétaire,
1538 et 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal.

**Emulsion Jubile d'Huile de Foie de Morue de Norvege
AUX HYPOPHOSPHITES**

Elle contient 50 pour cent d'huile pure de foie de morue de Norvège. De composition constante, elle est facilement acceptée par les malades et très bien supportée par les estomacs les plus délicats. Cette heureuse émulsion se recommande par les principaux effets suivants : Augmentation d'appétit, diminution de la toux, régularisation de la digestion et des selles, retour des forces et du sommeil. Applications thérapeutiques : Bronchites, Consommation, Scrofule, Raccourcissement, Lymphatisme, Faiblesse, etc. I HARMACIE JUBILE

R. CARRIERE, Chimiste Droguiste,

No 1341, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL.

Téléphone, — 6141.

Depôt dans toutes les pharmacies.

Guerison Souvent et Amelioration Toujours

— DE —

*La Chorée, de l'Hystérie, des Crises Nerveuses, de la
Danse de St-Guy,*

Du Nervosisme qui fatigue si souvent

Les Femmes au moment de la Menstruation

ET DE L'EPILEPSIE

PAR LES

DRAGEES GELIN'EAU

Cette médication est en vente dans les principales pharmacies
du Canada et chez

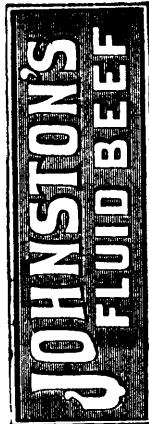
J. MOUSNIER, Pharmacien
A SCEAUX, près Paris, FRANCE.

SOUFFREZ-VOUS

DE LA

DEBILITE CAUSEE PAR LES CHALEURS ?

PRENEZ LE



et vous soutiendrez vos forces.

J. A. U. BEAUDRY

ARPENTEUR,

INGENIEUR CIVIL

ET ARCHITECTE

(Bâtisse de l'Impériale)

No 107, Rue St-Jacques,

MONTREAL.

Téléphone No 1969.

Source "Divina."

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE, BROMO, IODURÉE

L'eau Minérale *DIVINA* est principalement recommandée contre les affections suivantes: Epilepsie, Vertiges, Migraine, Rhumatisme, Scrofule, Dyspepsie, Indigestion, Engorgement du Foie, Gravelle, Calcule vésicaux et affections des reins en général. Cette eau, unique dans le pays, pour la proportion considérable de *Bromure de Sodium* qu'elle contient, est surtout et spécialement indiquée aux Epileptiques.

La quantité notable de *FER* qu'on y trouve lui donne des propriétés reconstituantes nettement marquées.

Parmi les nombreux certificats qui nous arrivent de toutes parts, nous en mentionnons quelques-uns qui parlent d'eux mêmes.

D'après l'analyse ci-dessous, nous, médecins, certifions que cette Eau Minérale est incontestablement utile dans un grand nombre d'affections.

Hon. A.-H. PAQUET, M. D.
C.-E. LEMIEUX, M. D.

R.-L. McDONALD, M. D.
E.-P. LACHAPELLE, M. D.

	Par litre	Par gall.		Par litre	Par gall.
	Gram.	Grains.		Gram.	Grains.
Chlorure de Sodium,	7.8706	551.68	Chlorure de potassium,	0.5505	38.59
Bromure "	5.6906	398.87	" Lithium	0.1040	7.29
Iodure "	0.0917	6.42	" Magnésium	0.8305	8.18
Bicar. de Magnésie	1.7079	119.72	" Calcium	0.0213	1.49
" Fer	0.3570	18.01	" Baryum,		Traces
" Chaux	0.1234	8.61	Alumine	0.5416	37.85
" Mang.	0.004	10.28	Silice,	0.0784	5.46
Sulfate de Chaux,		Traces			
Phosphate de Soude,	0.0137	0.96	Total,	18,880	1255,25
Arseni e,		Traces			

N. FAFARD, Professeur de Chimie, Université Laval.

C.-A. PFISTER, Professeur de Chimie de la Faculté des Arts.

JOS. DAMPHOUSSE

AGENT GENERAL,

29, Rue Rivard, Montréal.

MORTON, PHILLIPS & BULMER

Libraires - Papetiers - Relieurs - Imprimeurs

1755, Rue Notre-Dame

MONTREAL

Toujours en mains le meilleur choix d'articles de toutes sortes pour l'accommodation des bureaux privés et publics.

COMMERCE CONSIDERABLE DANS LA PAPETERIE.

Impressions, réglage et reliures de première qualité pour tous les besoins et pour tous les goûts.

 Commandes exécutées avec soin et ponctualité.

ETABLI DEPUIS 1876.


L. - G. - H. ARCHAMBAULT

ARTISTE-PHOTOGRAPHE

1694, Rue Notre-Dame

Spécialité : — Portraits grandeur Naturelle.

Artiste de New-York attaché à l'établissement. Voir spécimens de Portraits à l'Huile, Pastels, Aquarelles, etc., etc.

 Prix à la portée de toutes les bourses.

DOMINION ICE COMPANY

JOS. BERNIER, *Président*

J. D. OLIGNY, *Gérant*

GUST. DESTROISMAISONS, *Secrétaire.*

FABRIQUE,
GLACIÈRE
& BUREAU :

COIN DES RUES
ST-JEAN ET STE-EMELIE
à St-Henri de Montréal.

Procédé nouveau introduit dans la production de la Glace

Nous offrons aujourd'hui au public ce qu'il désire avec raison depuis si longtemps : une glace **pure** et **salubre**. Par des moyens mécaniques dont la combinaison et l'application pratique sont devenues notre droit breveté, nous sommes parvenus à produire une glace qui possède à un très haut degré ces deux qualités si désirables.

La Meilleure Glace actuellement sur le Marché.

Notre glace, c'est l'eau même de l'aqueduc de Ste-Cunégonde qui, après avoir été clarifiée et filtrée, est amenée dans un immense bassin où elle gèle à ciel ouvert. Après congélation, cette glace est immédiatement emmagasinée. C'est donc, pour ainsi dire, sous nos yeux, sous notre surveillance immédiate et constante, et à l'abri de toute souillure, que se produit cette glace, que nous mettons maintenant sur le marché, et qui remplit toutes les conditions voulues de **proprete**, de **purete** et de **salubrite**.

Au reste, pour la sécurité publique, nous avons soumis l'ensemble de nos procédés à l'autorité compétente, et nous sommes heureux de reproduire ici le certificat dont nous a honoré le Conseil Provincial d'Hygiène, en sa séance du 17 Octobre 1889 :

Résolu :—Que le Conseil Provincial d'Hygiène, après avoir pris connaissance des plans et modèles soumis par M. G. DesTroismaisons pour la fabrication de la glace, et après avoir entendu le rapport de M. l'Inspecteur d'Hygiène sur les procédés de cette fabrication, est unanime à leur donner son approbation.

Notre Glace est Belle, Pure et Salubre.

DOMINION ICE COMPANY.

Pour toutes correspondances, adressez à :

GUST. Des TROISMAISONS,

Secrétaire.

A l'usage des Familles et des Maisons d'Éducation

TRAITE ELEMENTAIRE D'HYGIENE PRIVEE

Vol. in-8° de 186 pages

L'UNITÉ, 35 CENTINS ; LA DOUZAINE, \$3.60.

CATECHISME D'HYGIENE PRIVEE

Opuscule in-16 de 64 pages

L'UNITÉ, 8 CENTINS ; LA DOUZAINE, 84 CENTINS

PAR

LE Dr J.-I. DESROCHES.

Ces livres renferment l'exposé simple, concis et méthodique des notions les plus indispensables de l'hygiène privée. Le "Traité" est destiné à servir aux instituteurs, aux professeurs et aux élèves des classes avancées, et le "Catéchisme," aux enfants pour des exercices de lecture et de mémoire.

Ces ouvrages ont eu les honneurs de la reproduction dans plusieurs revues scientifiques de France, de Belgique, d'Espagne et d'Italie. Le *Journal d'Hygiène* et l'*Hygiène Pratique*, de Paris, en ont publié des notices bibliographiques très élogieuses.

Tout cela atteste hautement la valeur pratique et scientifique de ces livres. Mais ceci ne suffisait pas à l'ambition de l'auteur, car le but proposé n'était pas encore atteint. Mais aujourd'hui, ses efforts sont couronnés d'un plein succès. Lisez :

QUÉBEC, 19 mai 1890.

M. LE DR J.-I. DESROCHES,

Rédacteur en chef du *Journal d'Hygiène Populaire*.

MONSIEUR,—J'ai le plaisir de vous informer qu'à la session du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, tenue le 17 mai courant, sur proposition de l'honorable M. Ouimet, le "Traité élémentaire d'hygiène privée" et le "Catéchisme d'hygiène privée," dont vous êtes l'auteur, ont été approuvés unanimement.

Votre dévoué serviteur,

PAUL DE CAZES,
Secrétaire du comité catholique.

EXTRAITS DE JOURNAUX.—"La lecture de ce "Traité" n'instruit pas seulement. elle intéresse ; quels que soient l'âge ou l'état, on en retirera quelque profit. En recommençant cette lecture deux, trois ou quatre fois, on y trouvera toujours du nouveau, l'auteur ayant condensé dans ces pages une multitude de renseignements des plus utiles.

"Pensant avec juste raison que les sentences dogmatiques des traités sont trop savantes pour les enfants, voire quelquefois même pour les parents, le Dr Desroches a voulu présenter à M. tout le Monde, qui a plus d'esprit que M. de Voltaire, un petit livre classique, où seraient exposées, d'une manière simple, concise et méthodique, les notions les plus indispensables de l'hygiène. Son "Catéchisme d'hygiène privée," avec ses questions et réponses, remplit admirablement le but qu'il s'était proposé."

En dépôt, au Bureau du JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE, 76, rue Saint-Gabriel, ou chez le Dr J. I. DESROCHES, 150, rue Saint-Denis, ou chez le Dr J. A. BEAUDRY, 65, rue Saint-Denis, Montréal.

JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE

FONDÉ EN
1884

VII^e ANNÉE

MONTREAL, AOUT 1890

No 4

LA REDACTION : LE DR J.-I. DESROCHES.

L'ADMINISTRATION : LE DR J.-A. BEAUDRY.

LE CHOLÉRA

Un cas de choléra asiatique originaire de Calcutta a été signalé à Londres le 17 août courant, chez un individu du nom de Robert Teigh.

Trois foyers de contagion menacent à l'heure présente l'Europe : Valence, en Espagne, Mésopotamie et la Mecque, en Asie. La France et la Russie sont donc imminemment menacées par le fléau. Ces différentes épidémies sévissent avec une certaine intensité, et en pays bien connus du baccille-virgule de Koch.

Comme on le sait, l'Inde est le foyer originel du choléra, comme l'Égypte est le foyer de la peste. Le choléra sévit dans l'Inde à l'état endémique. Le climat est excessif pour la chaleur et l'humidité. Le Gange, ce fleuve de boue, se subdivise en un grand nombre de bras. L'Hougly origine du Gange, et Calcutta est situé sur ses bords. Toutes ces rivières reçoivent les corps d'animaux de toutes espèces, et les cadavres humains que la coutume des Indiens confie sur des lits de feuilles au cours du Gange qui doit les conduire aux champs célestes.

Tout, chez les Indous, aggrave les causes mobifiques inhérentes au sol et au climat. Ainsi il est dans les mœurs de ce peuple, de

s'établir, à certaines époques, sur les bords du Gange pour y faire leurs ablutions; mal vêtus, mal nourris, sans abris, ces malheureux pèlerins y passent des journées et des nuits entières au milieu des températures les plus variables. Ainsi, comme on le voit, tout, dans la vie sociale de ce peuple, concourt au développement et à la propagation des épidémies de choléra.

L'hygiène a beaucoup à faire chez le peuple indien. Et l'Europe entière, pour se protéger contre ces foyers de pestilence, a besoin d'une surveillance sanitaire internationale, au moyen d'agents ayant le droit d'imposer les mesures nécessaires à la sécurité publique.

Le commerce anglais dans l'Inde est considérable. On se demande souvent pourquoi l'Angleterre n'a pas plus souvent la visite du choléra. L'Angleterre se trouve, à l'égard du choléra indien dans une tout autre situation que les contrées méditerranéennes. Elle est très éloignée de l'Inde; ainsi un navire anglais en route pour le Grande-Bretagne ayant un cas de choléra à bord le débarque à son arrivée à Suez. Puis de Suez au Royaume-Unis il y a loin encore. D'ailleurs, les anglais ont confiance dans l'hygiène, et, par conséquent, ne négligent rien quand il s'agit de mesures sanitaires contre les navires et les personnes suspects ou infectés. Nous avons donc confiance que ce cas de choléra dans Londres n'aura pas de conséquences fâcheuses.

Rappelons-nous que le choléra fait de nombreuses victimes dans les pays transpyrénéens. C'est à nous de chercher à lui barrer la route en nous armant de l'hygiène, qui est l'unique arme de défense. Hygiène de la maison, hygiène de l'individu, hygiène publique!

La propreté partout et toujours, voilà le mot d'ordre. Elle est, à notre avis, un code simple, facile, et une chose agréable.

L'aération, la ventilation des appartements, font partie d'une saine hygiène. Les logements humides, exigus, servent de foyers aux maladies de toutes sortes, mais surtout aux maladies infectieuses. Aux autorités de réprimer ce déplorable état de choses.

Une remarque à l'adresse de la France.

Les autorités sanitaires de France nous donnent le spectacle d'une lutte sérieuse contre le fléau qui sévit en Espagne. Espérons que l'hygiène publique triomphera cette année.

Voici le texte des instructions remises aux docteurs Charrin et Netter au moment de leur départ pour la frontière franco-espagnole, à l'effet d'organiser les mesures de précaution contre l'introduction du choléra en France :

" Tous les voyageurs venant d'Espagne seront examinés. Un local sera spécialement préparé pour recevoir les voyageurs malades ou suspects.

" Le local se composera d'au moins deux pièces; l'une pour les malades, l'autre pour les suspects. Dans chacune d'elles seront installés des lits en fer aussi simples que possible, afin qu'ils soient plus facilement désinfectés.

" Le poste sera muni de médicaments et d'antiseptiques.

" Pour le nombre des lits, l'approvisionnement en désinfectants, en linge, etc, le directeur du poste s'inspirera des besoins locaux.

" Le personnel de chaque poste comprendra un médecin-directeur, deux infirmiers, et les aides en nombre variable, selon l'importance du transit.

" Autant que possible le médecin résidera dans la localité où se trouve établi le poste. Il devra être présent à l'arrivée de chaque train venant d'Espagne. Si les médecins font défaut dans la région, on pourra demander du personnel à la faculté la plus voisine. A l'arrivée de chaque train, les chefs et leurs employés s'assureront que tous les voyageurs sont descendus. Ceux-ci seront conduits dans une salle où se tiendra le médecin et subiront tour à tour l'inspection. Dans l'intérêt du bon ordre et afin que personne ne puisse se soustraire à la visite, il y aura lieu de faire défiler les voyageurs entre deux barrières suffisamment rapprochées pour que deux personnes ne puissent passer de front.

" Toute personne atteinte de gastro-entérite, devra être retenue et soignée au poste; toute personne qui, sans présenter des signes de gastro-entérite offrira des symptômes suspects, pourra être tenue en observation.

" On remettra à chaque voyageur reconnu bien portant un " passeport sanitaire," constatant qu'il a subi la visite médicale. Il sera tenu de le présenter au maire de la localité dans laquelle il se rendra, et là il subira une nouvelle inspection, et sera observé pendant le nombre de jours correspondant à la durée de l'incubation du choléra. Le maire de la localité aura été prévenu de

l'arrivée du voyageur par une carte postale envoyée par le directeur du poste. Dans le cas où le voyageur aurait le choléra, il serait immédiatement isolé et traité.

“ La visite des bagages devra être faite avec le plus grand soin par les employés de la douane, assistés d'un infirmier du poste. Les malles seront ouvertes; les linges sales et tous les objets pouvant être contaminés ne seront rendus à leur propriétaire qu'après avoir subi la désinfection au moyen de l'étuve à vapeur sous pression.”

Au Canada, dans la province de Québec, nous avons nos agents de surveillance sanitaire internationale avec une loi spéciale qui autorise l'isolement et la séquestration des malades, des suspects à la Grosse-Ile; la désinfection des navires suspects ou infectés est de rigueur.

Formulons en adage: du concours du plus ou moins grand nombre des éléments sanitaires chez les peuples, dépendra toujours le développement plus ou moins rapide et l'action infectieuse plus ou moins intense des maladies contagieuses.

A chacun d'écouter la voix de l'hygiène, et alors nous triompherons, soyons-en-sûrs, des maladies infectieuses qui nous déciment depuis longtemps.

Dr J. I. DESROCHES.

MÈRES, SURVEILLEZ VOS ENFANTS

C'est une pitié que de voir avec quelle insouciance les parents en général laissent leurs jeunes enfants fréquenter les familles où règne la diphtérie. De la part de ceux qui reçoivent ces enfants, comme de la part de ceux qui ne le retiennent pas, c'est une faute des plus graves, une négligence qui n'a pas de nom. Ce manque de surveillance entraîne à des conséquences désastreuses. En effet, c'est justement ce manque de surveillance qui fait que la terrible maladie va se propageant de maison en maison en moissonnant les pauvres chéris que l'on aime tant, et que l'on ne protège pas suffisamment.

Parents imprévoyants, ne comprendrez-vous donc jamais que c'est vraiment à *la mort* que vous exposez vos enfants en les laissant ainsi librement visiter d'autres enfants malades? Faut-il donc

attendre que 4 ou 5 de vos enfants aient été les victimes de votre incurie pour que vous songiez à sauver le sixième ? Mais ne savez-vous donc pas qu'une pareille négligence vous rend véritablement coupables du meurtre de vos propres enfants ? Car c'est les envoyer tout droit à la boucherie que de leur permettre l'accès dans une maison que la diphtérie a déjà contaminée.

Par pitié donc pour ces faibles êtres, qui sont incapables de se protéger par eux-mêmes contre votre ignorance et vos préjugés, nous vous prions de retenir vos enfants chez vous en temps d'épidémie, et de leur sauver ainsi la vie. Souvenez-vous que vous n'avez pas droit de vie et de mort sur vos enfants ; mais que votre souverain devoir, c'est de leur conserver la vie que vous leur avez donnée. Négliger de prendre les moyens naturels conseillés pour protéger cette vie si précieuse contre les dangers qui la menacent, c'est vous rendre coupable devant Dieu et devant les hommes.

On tient plus à sa chemise qu'à sa peau.

Un incendie vient-il à éclater dans un village, vite, on crie au feu ! on sonne le tocsin, on jette l'alarme ; chacun, laissant là sa besogne, court au lieu du sinistre pour prêter main forte ; des services s'organisent partout avec hâte, tout le monde s'unit dans une action commune ; et les efforts coalisés de tous les bras finissent par maîtriser l'élément destructeur. Chacun semble intéressé dans l'extinction d'un incendie. S'il n'en était pas ainsi, en effet, la propriété serait bientôt détruite, les familles seraient mises sur le pavé, et, peut-être, le village entier ruiné. Comme cet instinct de la conservation de la propriété se montre intense dans la vivacité de cet élan que chacun met à repousser l'ennemi devenu commun, lorsqu'un incendie prend des proportions menaçantes.

Mais une épidémie vient-elle à éclater dans une paroisse, dans un village, qui songe à sonner le tocsin, à jeter le cri d'alarme ? Voici une maladie contagieuse, la diphtérie, par exemple, qui apparaît dans une maison ; le premier malade atteint va communiquer la maladie à dix autres, ces dix vont la communiquer à cent autres. Sur ces cent contaminés, cinquante vont mourir, victimes du fléau dévastateur qui promène ses ravages d'un bout de la paroisse à l'autre. Et personne ne s'émeut en face de ces destructions et de ces hécatombes. Je ne parle ici que de la diphtérie seule ; que ne pourrais-je pas dire de la fièvre typhoïde, de

la fièvre scarlatine, de la rougeole, du croup, etc ? Combien de morts au cimetière qui sont tombés sous les coups meurtriers de ces maladies dangereuses ? Et qui s'occupe d'arrêter la marche de ces fléaux ? Qui songe à protéger la vie menacée de tant d'enfants qui succombent faute de protection ? Personne.

Et pourtant la vie de tant d'enfants et même d'adultes ne vaut-elle pas au moins *autant* que la propriété que l'on défend avec tant d'acharnement contre l'incendie qui la menace ? Une propriété perdue se conquiert encore de nouveau avec du travail et de l'énergie ; mais la vie, la vie une fois éteinte, qui la ranimera ? Qui rendra à jamais la vie à tant de morts que l'ignorance a sacrifiés au fléau ? Contrairement à l'esprit du proverbe, on est vraiment plus soucieux de sa chemise que de sa peau. C'est le bon sens renversé. Peut-on être plus illogique et plus déraisonnable ?

Partout on craint le feu, et on s'organise pour se protéger contre les incendies, c'est instinctif. Nulle part ou à peu près nulle part, on ne craint les maladies contagieuses ; nulle part ou à peu près on ne s'organise pour se protéger contre leur envahissement. On achète des pompes à incendie, les citoyens se constituent en comité de feu : c'est dans l'ordre, et l'on trouve que c'est tout naturel. S'organise-t-on avec conviction en un Bureau d'Hygiène contre les maladies contagieuses ? Point du tout. Cela ne paraît plus dans l'ordre, et l'on ne trouve plus la chose aussi naturelle ; ce n'est plus instinctif, lorsqu'il s'agit de la vie. Pourquoi donc cette différence et cette anomalie ? Pourquoi donc cette façon si peu naturelle d'agir : tout mettre en jeu pour sauver son bien, tout négliger pour sauver sa vie et celle des siens, le premier de tous les biens ? C'est sans doute parce que l'on ne sait pas suffisamment qu'il existe des moyens de protéger la vie humaine, tout comme il en existe pour protéger la propriété ; car il n'y a pas d'autre excuse à une pareille négligence.

Oh ! si une fois l'on pouvait se bien convaincre de l'utilité de l'hygiène préventive, et de ses bienfaits, comme on s'emploierait à combattre de toutes ses forces ces fléaux, que l'on parviendrait, sans trop de peine encore, à éloigner de nos foyers par les moyens que suggèrent le bon sens et l'expérience ; et comme l'on verrait diminuer d'une manière surprenante ces infirmités et ces deuils que les maladies contagieuses laissent toujours sur leur passage.

En veut-on la preuve ? Dans l'Etat du Michigan, où l'on a fait une statistique spéciale de l'influence des moyens préventifs sur la marche de la diphtérie pendant les années 1886-7-8, voici à quelles conclusions l'on est arrivé. Dans chaque endroit où il y a eu éclosion de la diphtérie, et où l'on a négligé les moyens préventifs d'isolement et de désinfection, la moyenne des cas a été de 14 et la moyenne des décès 3, c'est-à-dire près de 22 pour cent sur le total des cas apparus. Dans chaque endroit où il y a eu éclosion de la diphtérie et où l'on a employé, dès le début, les moyens préventifs, la moyenne des cas a été de 2 et la moyenne des décès 6 dixièmes, c'est-à-dire un peu plus de 30 pour cent sur le total des cas apparus.

Comme on le voit, l'emploi des moyens preventifs a considérablement et surtout diminué la *propagation* du fléau, et, partant, le nombre des décès possibles. Pourquoi ne se protégerait-on pas dans la Province de Québec comme on le fait dans le Michigan et ailleurs ? Et en prenant ces mêmes moyens, pourquoi n'arriverait-on pas au même succès ? Il n'y a qu'à le vouloir et à en faire l'essai. Si vraiment l'on mettait à protéger sa vie la moitié seulement de l'empressement et de l'ardeur que l'on met à protéger sa propriété, les maladies contagieuses n'auraient pas beau jeu.

Dr J. A. BEAUDRY.

LA REGLEMENTATION DU TRAVAIL

La réglementation du travail est une des questions qui passionnent le plus vivement en ce moment l'opinion publique des pays industriels, de ceux-là surtout où une large extension du droit de suffrage assure aux travailleurs une part importante du pouvoir politique. C'est qu'elle touche à la fois aux conditions économiques de la production, à la situation matérielle et morale des classes laborieuses, et par là, à l'ordre social tout entier.

Aux yeux de quelques-uns, l'Etat n'a aucune action à exercer dans ce domaine ; c'est à l'initiative seule, c'est au libre accord du patron et de l'ouvrier qu'il appartient d'arrêter les clauses du contrat du travail. D'après d'autres, au contraire, l'Etat est une sorte de Providence terrestre, dont la surveillance doit s'étendre à toute

les sphères de l'activité humaine ; à ce titre, l'une de ses principales attributions serait de sauvegarder, par une réglementation minutieuse, la vie et la santé de ceux qui n'ont d'autres moyens d'existence que le travail de leurs mains. Entre ces deux mots extrêmes, il y a place, semble-t-il, pour ceux qui pensent que la puissance publique ne peut plus aujourd'hui se désintéresser complètement de l'organisation du travail. Si la liberté doit demeurer la règle des rapports entre patron et ouvriers, une intervention prudente et mesurée du législateur est cependant parfois nécessaire, pour remédier à l'individualisme exagéré, et aux tendances égoïstes qui caractérisent notre temps. Comme le disait naguère le Pape Léon XIII en recevant le pèlerinage des ouvriers français, " l'action gouvernementale n'est pas indispensable quand, dans les conditions qui règlent le travail et l'exercice de l'industrie, il ne se rencontre rien qui offense la morale, la justice, la dignité humaine, la vie domestique de l'ouvrier ; mais, quand l'un ou l'autre de ces biens se trouve menacé ou compromis, les pouvoirs publics, en intervenant comme il convient, et dans une juste mesure, feront œuvre de salut social, car c'est à eux qu'il appartient de sauvegarder les intérêts des citoyens, leurs subordonnés."

L'Etat, comme tel, a en effet une charge à remplir à l'égard des membres de la société humaine : son devoir est de se substituer notamment aux autorités naturelles, quand celles-ci font défaut ou se montrent impuissantes. C'est par application de ce principe que, dans les codes de tous les peuples civilisés, l'autorité de la loi l'emporte, dans certains cas, sur celle du mari et du père, incapables ou indignes de remplir leur rôle traditionnel de protecteur de la femme et de l'enfant.

Pour tous ces motifs, le législateur doit donc intervenir dans une certaine mesure, justifiant ainsi cette pensée si vraie d'un orateur chrétien " que dans la lutte entre le fort et le faible, c'est la loi qui affranchit et la liberté qui opprime."

Mais quelles seront les limites de cette intervention ? Une législation sur la réglementation du travail doit-elle comprendre le travail industriel et le travail agricole ? Le législateur fixera-t-il la journée du travail pour tous les ouvriers en général, ou apportera-t-il seulement certaines restrictions au travail des enfants, des adolescents et des femmes ? N'y a-t-il pas des mesures spéciales à

prendre pour sauvegarder davantage la vie et la santé des ouvriers, dans quelques industries particulièrement insalubres ou dangereuses ? Tels sont les termes principaux du problème qui préoccupe depuis longtemps, et à juste titre tous ceux qui ont à cœur les vrais intérêts de la classe ouvrière.

Écartons d'abord tout ce qui concerne le travail agricole ; les conditions mêmes de son organisation le mettent à l'abri de la plupart des inconvénients du travail industriel. Il ne semble pas du reste qu'il ait jamais donné lieu à des plaintes sérieuses, et l'essai infructueux tenté en Angleterre pour le réglementer n'a pas trouvé d'imitateur.

Quant au travail industriel, la nécessité de sa réglementation a été reconnue, en principe, à diverses époques, par la plupart des États ; mais, dans l'application, on relève, entre les principales législations industrielles, des différences notables. Les unes se bornent à établir quelques prescriptions sommaires ; les autres, au contraire, édictent un véritable Code de préceptes. C'est que le régime du travail dépend d'un ensemble de circonstances matérielles, variables selon les temps et les lieux.

Trois points essentiels sont ici à considérer : le devoir de protection qui incombe aux pouvoirs publics, à l'égard des petits et des faibles ; la situation budgétaire de la famille ouvrière, dont les ressources sont parfois très restreintes ; et la nécessité de la concurrence industrielle, auxquelles il faut bien avoir égard, sous peine de tarir une des sources de la richesse publique.

Un des défenseurs les plus anciens et les plus illustres de la cause ouvrière, en France, M. Jules Simon, le rappelant récemment au Congrès de Berlin, disait : " Protéger l'enfant, c'est veiller au sort des générations à venir, et s'acquitter d'une dette humanitaire vis-à-vis de ceux qui ne peuvent pas toujours se défendre eux-mêmes." Si l'on veut sauvegarder entièrement l'avenir de la famille ouvrière, cette force vive de toute nationalité, il est même urgent d'étendre aux adolescents les bienfaits de la protection légale. On permet ainsi, à ceux qui ne sont pas encore parvenus à l'âge adulte, d'atteindre plus facilement leur développement physique et intellectuel et d'acquérir, pour leurs carrières futures, les réserves de forces et d'énergie qui leur seront indispensables. Quant au rôle traditionnel de la femme au sein de la société, qui

oserait nier que l'organisation actuelle du travail, dans les grandes usines surtout, ne lui soit funeste ! En autorisant la jeune fille à se livrer à des travaux qui sont trop prolongés, ou peu compatibles avec sa constitution physique, si différente de celle de l'homme, on compromet sa croissance normale et l'on met en péril la race elle-même. N'oublions pas d'ailleurs que les conditions actuelles de l'existence ouvrière détruisent la vie de famille et éloignent trop la mère du foyer domestique, où est sa vraie place, puisque c'est là qu'elle doit s'acquitter des grands devoirs que Dieu lui a confiés : l'éducation des enfants et la direction du ménage.

Le programme primitif de la Conférence de Berlin, défini par les rescrits désormais célèbres de l'empereur Guillaume, était fort étendu, et comprenait la question sociale presque toute entière. On aurait été amené notamment à examiner la fameuse formule des *trois-huit* (huit heures de travail, huit heures de loisirs, et huit heures de sommeil), déjà admise, théoriquement du moins, par les industriels des Etats-Unis, et qui semble être devenue aujourd'hui l'idéal du prolétariat européen. Mais l'influence du prince de Bismarck, encore prépondérante à cette époque, et l'attitude nettement hostile de la France et de l'Angleterre, qui hésitèrent longtemps à envoyer des délégués à Berlin, engagèrent le gouvernement allemand à restreindre considérablement ce programme, et à en éliminer notamment tout ce qui touchait à la fixation d'une journée maxima de travail pour les ouvriers adultes du sexe masculin.

Une intervention légale en pareille matière a paru peu justifiée et même dangereuse. L'adulte doit rester maître de stipuler le nombre d'heures de travail qui lui convient, d'autant plus que tel ouvrier, travaillant, dans certaines industries, pendant dix heures ou même davantage, supporte souvent moins de fatigues réelles que tel autre, dont la journée de travail n'est que de huit heures. Il ne faut pas craindre, du reste, que l'ouvrier d'aujourd'hui accepte facilement une tâche au-dessus de ses forces ; il est trop éclairé sur les dangers d'un travail exagéré ou déraisonnable ; s'il s'y résigne, ce ne sera qu'à titre exceptionnel ou dans son propre intérêt.

Sans insister sur l'atteinte injustifiable qu'apporterait à la liberté individuelle l'adoption d'une pareille mesure, s'appliquant

à toutes les industries, à tous les métiers, et visant tous les ouvriers indistinctement, quels que soient leur âge ou leur capacité de travail, et alors même qu'ils travaillent aux pièces ou à l'entreprise; sans parler des dangers moraux devant résulter infailliblement des loisirs aussi nombreux, qui se passeraient plus souvent au cabaret qu'au foyer domestique, on peut signaler sur le terrain pratique, des obstacles très sérieux, et bien difficile à vaincre.

Fixer par la loi, dans tel ou tel pays, une journée maxima de travail pour l'ouvrier adulte, d'une durée moindre que la journée de travail normale ou coutumière, ne serait-ce pas en effet placer ce pays dans une situation flagrante d'infériorité vis-à-vis de l'étranger? La plupart des industriels se verraient forcés de fermer leurs usines, ce qui tournerait au détriment de tout le monde, mais de ceux-là surtout que l'on veut favoriser. Une réduction trop marquée de la journée de travail augmenterait aussi les frais généraux de production, et aboutirait, en vertu des lois économiques les plus élémentaires, à un double résultat, également funeste aux classes laborieuses: la diminution des salaires, et la surélévation des prix d'une foule d'articles dont les ouvriers sont les principaux consommateurs. Comment appliquer enfin pareille réglementation à la petite industrie, établie à domicile, et échappant le plus souvent à toute surveillance? N'est-ce pas pourtant la moins organisée, la moins hygiénique de toutes, et celle dont l'enquête récente du Parlement anglais sur le *sweating-system* a révélé les criants abus. Et si, pour remédier à une partie de ces inconvénients, le législateur se décidait à garantir aux ouvriers un minimum de salaire, presque impossible à déterminer, ne faudrait-il pas, d'autre part, pour être équitable, assurer aux patrons un minimum de bénéfices, ce qui jetterait le trouble dans tout le régime commercial.

On s'arrête d'ailleurs dans la voie de la limitation. Il y a quelques années, les avocats plus ou moins sincères de la classe ouvrière, réclamaient un maximum de douze heures de travail, plus tard de dix heures: aujourd'hui se dessine un mouvement puissant en faveur de la journée de huit heures. Pourquoi ne réclamerait-t-on pas la journée légale de six heures, de cinq heures peut-être, à mesure que les conditions du marché industriel laisseraient sans ouvrages un nombre plus grand d'ouvriers? Le

délégué ouvrier français à la conférence de Berlin ne prônait-il pas dernièrement, dans un journal socialiste de Paris, la journée de travail de deux heures comme desideratum de toute une école ?

Pour éviter des rivalités désastreuses au point de vue industriel et commercial, il faudrait arriver surtout à conclure une entente internationale réglant les conditions du travail et de la production; car la variabilité du taux des salaires et de l'intensité du travail ouvrier chez les divers peuples, ainsi que le prix différent des matières premières sous le régime de la protection ou du libre échange, ne permettraient pas d'établir partout une journée de travail uniforme. Qui déterminerait cette durée proportionnelle de manière à satisfaire tous les intérêts engagés ? Par quels moyens pratiques assurerait-on l'exécution loyale d'un pareil accord, et la création d'une gendarmerie internationale proposée par les socialistes ne serait-elle pas une solution aussi odieuse que ridicule du problème ? Quelle serait enfin la sanction possible de la convention ? C'est donc à bon droit, nous semble-t-il, que les gouvernements européens, la Suisse exceptée, ont refusé de traiter à Berlin une question si délicate, qui constitue tout à la fois " un danger politique et une chimère économique."

LE CERVEAU ET L'ESTOMAC

" La lame use le fourreau."

Je commence par un hors-d'œuvre... pas si *hors*, pourtant, puisqu'il fait partie de mon menu, et que la scène se passe dans un restaurant.

Or donc, je dînais, il y a quelques jours, dans un grand restaurant d'Alger, en compagnie de plusieurs personnes, dont une dame de haute stature... intellectuelle. A la table à côté, un monsieur seul mangeait en lisant, et lisait en mangeant. Incliné à gauche, le coude appuyé sur la table, il tenait, dans une pose difficile, un grand journal attaché à une large règle, et, sans regarder son assiette, il piquait, 4, 5, 6 coups de fourchette, jusqu'à ce qu'il eût pointé un morceau de viande, qu'il portait à sa bouche sans non plus le regarder, coupant de la main droite son pain sur la nappe, le tout sans discontinuer une lecture qu'il faisait à un mètre au-dessus de ses yeux.

Je ne sais pourquoi cette manière de lire en mangeant m'irrite et m'agace comme une malhonnêteté, et cela au point que j'ai toujours en vie d'aller arracher le journal en main, au risque de m'exposer à "deux balles échangées sans résultat avec" *l'honneur satisfait.* Farceurs !

—Est-ce là une bonne habitude, docteur ?...

—Dites très fâcheuse, madame, et d'abord, celui qui lit en mangeant ne sait ni ce qu'il lit ni ce qu'il mange.

Je prononçai ces mots, ainsi que tout ce qui va suivre, d'une voix assez haute (quoique sans affectation) pour que le monsieur pût m'entendre.

—Vous comprenez, madame, que tout travail physiologique exige, à son heure, pour l'appareil qui fonctionne, un surcroît de vitalité, c'est-à-dire un afflux de sang : au cerveau, dans les travaux de l'esprit ; à l'estomac, pour opérer la digestion ; or, celui qui lit en mangeant, outre qu'il commet un péché mortel, selon Brillat-Savarin, se met dans le cas d'un Etat attaqué à la fois sur deux frontières, ce qui l'oblige à disséminer ses forces de défense, et... etc. Cela veut dire que celui qui lit en mangeant s'expose à une névralgie cérébrale ou à une mauvaise digestion, si ce n'est à toutes les deux ensemble.

Pendant toute cette tirade, le *monsieur* continuait à piquer son assiette 10, 12 fois pour harponer un petit pois, à couper la nappe en même que son pain, et à verser le vin en dehors de son verre... Néanmoins, je remarquais qu'il regardait toujours la même ligne... assurément il m'écoutait sans lire... J'estime qu'il en était à la première étape de sa conversion. C'est à nous, médecins, à défendre une aussi ridicule manie dont je suis loin de comprendre la raison d'être.

Elle n'est pas dans la parade du savoir lire ; nous ne sommes plus au XVII^e siècle..., à ce jour tout le monde sait lire (trop ! trop !) J'en jure sur la tête du dernier écrivain public ; demain le *pays* n'en aura plus besoin pour écrire à la *paysse*, et réciproquement, et que deviendront les agences d'affaires et les études de notaire, sous le règne des sous-seings privés et des testaments olographes ? Seuls en profiteront les folliculaires à un sou qui étalent sur les places publiques des titres et des images à faire rougir les oreilles de nos enfant!—La vraie raison du lecteur en mangeant, c'est

“le petit genre”... Voyez donc, ce monsieur, il est tellement affairé qu’il ne trouve qu’à l’heure de ses repas le temps de se mettre au courant des “*attractions et distractions.*”

Ceci dit, je passe, sans transition aucune, *diatoniquement*, comme on dit en musique, au *surmenage cérébral*.

Je connais (par ricochet, comme on connaît l’ami d’un ami), une dame d’une certaine distinction, mais un peu au-dessous de “l’*aurca mediocritas.*” — Sans domestique, elle fait tout dans la maison, abonde à tout. Depuis trois mois, elle succombe à la peine physique et morale, s’imposant les plus rudes privations dans la *lutte pour la vie*. Elle a une fille de vingt ans, grande, fraîche et forte... du moins elle l’était, mais elle ne l’est plus. *Quantum mutata ab illa!* elle a maigri et pâli, elle s’étiole de jour en jour, ne dort plus, ne mange plus, sous le coup d’un *labor improbus*, car, elle aussi, elle ambitionne les lauriers (?) du brevet supérieur (!). — Ici je fais des efforts pour continuer, tellement l’*ivre* me monte au cerveau.

— Que faites-vous, dis-je un jour à sa mère, vous ne voyez pas que votre fille se meurt à petit feu, qu’elle use les ressorts de sa vie, penchée sur les livres tout le long du jour et la moitié de la nuit?

Vous êtes folle! qu’attendez-vous donc de tant de peines et de tant de sacrifices? — Une satisfaction d’amour-propre: il n’y a pas de quoi vraiment.

Vous comptez peut-être vivre avec votre fille sur son traitement d’institutrice dans un village... mais vous ne savez donc pas qu’il y a déjà dix mille postulantes qui attendent leur tour... si elles étaient toutes immortelles, l’Université en serait munie pour *douze cents ans*? Je vous répète que vous êtes folle!

A ce jour notre héroïne est frappée d’ataxie, elle pousse des cris de fauve, la mort attend sa proie...

Et sa mère!...

Si V. Hugo a brisé ses pinceaux, ne sachant comment peindre la scène entre la *Recluse* et la *Esmeralda*, *a fortiori*, je devrais briser ma plume, mais je me contente de la changer contre une plus gaie pour finir cette page.

Vive J.-J. Rousseau! *cuviva* Jean-Jacques! il était bien le plus sage de tous celui-là, quand il écrivait :

Tout le programme de l'instruction de la femme doit se borner à ces quatre articles :

1. Savoir compter de tête le prix d'un cent d'œufs à douze sous la douzaine ;
2. Savoir faire de la bonne cuisine ;
3. Coudre proprement un bouton de culotte ;
4. Plaire à son mari.

A la bonne heure au moins ! le programme des études de ce temps-là ne cassait pas la tête aux filles. (Heureux temps !) et... c'étaient leurs maris qui étaient contents !!

Dr C. BARRIER.

LE SOMMEIL DE L'ENFANT

Plus un enfant est jeune plus il dort, et dans les premiers mois de son existence, son temps est presque exclusivement employé à teter et à dormir. Le sommeil indique que tout dans le petit organisme fonctionne à souhait ; c'est un excellent symptôme, car l'enfant qui dort bien a en général une bonne santé. On le couche aussitôt après la tétée sans défaire son maillot qu'on relache du bout, ce qui lui permet de détendre ses petits membres et accroît son bien-être.

La nuit, dans la saison froide, il est bon de mettre au pied du berceau une bouteille d'étain ou de grès remplie d'eau chaude ; il ne faut jamais mettre de briques ou de fers chauffés au feu. On a vu les linges qui enveloppent ces briques brûler, blesser le nourrisson et même mettre le feu au berceau. L'enfant ne doit pas s'endormir sur les genoux de sa mère ou de sa nourrice, mais dans son berceau.

Le bercage est une mauvaise méthode pour amener le sommeil. Son action trouble la digestion, congestionne le cerveau, d'où une cause fréquente de convulsions à l'époque de la dentition. On a constaté l'idiotie comme résultat d'un bercement exagéré et presque continu.

De nombreux faits démontrent que le nouveau-né s'endort très bien tout seul, sans être bercé ; cette habitude prise, il la conservera ; il faut donc la lui donner de bonne heure.

En accoutumant le nouveau-né à dormir dans l'obscurité, on le prémunira contre la frayeur dont sont saisis quelques enfants habitués à ne s'endormir qu'à la lumière.

On ne devra jamais mettre le berceau de l'enfant au fond d'une alcôve, ou dans une chambre où sont réunies un grand nombre de personnes, dans ce cas sous prétexte de le mieux surveiller. L'enfant a besoin pendant son sommeil d'un air pur qui vivifie ses organes. " L'air, a dit Max Simon, est le pain de la respiration, ce pain-là se respire au lieu de se manger, voilà toute la différence. Je suppose qu'on proposât à un homme de manger du pain ordinaire trempé dans des immondices, à coup sûr il ne le ferait pas, et il aurait raison. Eh bien ! quand cet homme vit habituellement d'un air souillé d'exhalaisons mauvaises, il fait exactement ce que je viens de supposer : il s'empoisonne lentement. A mesure que nous le respirons, nous enlevons à l'air l'élément nécessaire à la vie, et nous y versons une sorte d'excrément gazeux qui est comme le résidu de la digestion que nous en avons faite : double cause qui en altère la pureté et le rend impropre à la santé. Remangeriez-vous ce que vous auriez mangé ? Non, certes. Eh bien ! vous faites cela quand vous continuez à respirer l'air dont vous avez épuisé l'élément vital, quand vous ne le renouvelez pas suffisamment.

Quand, malgré toutes les précautions, l'insomnie du bébé persiste, on doit rechercher si elle ne tient pas à une alimentation défectueuse, à des excoriations de la peau, au malaise que produisent les souillures des langes, à l'état de santé de la nourrice. Le médecin, par une rapide investigation, aura vite résolu le problème.

En grandissant, l'enfant s'agitant continuellement, a besoin de compenser, par un sommeil réparateur, la déperdition de ses forces.

On le fera dormir douze heures chaque nuit jusqu'à l'âge de quatre ans ; de quatre à six ans, dix heures suffiront.

Il faut accoutumer les enfants à se coucher de bonne heure et à se lever de bonne heure, c'est-à-dire dès qu'ils sont réveillés, c'est une pratique salubre que tout le monde devrait suivre. Rien n'affaiblit autant que l'habitude de rester au lit après le réveil.

Si les veilles répétées ruinent les tempéraments les plus forts,

les constitutions les plus robustes, à plus forte raison doivent-elles être interdites aux enfants. Il arrive trop souvent que, vers l'âge de sept à huit ans, garçons et fillettes obtiennent de la faiblesse des parents, la permission de veiller plus ou moins tard dans la soirée, permission que leur enfantine curiosité leur fait considérer comme la plus grande faveur qu'ils puissent obtenir, et qui tourne toujours à leur détriment moral et physique; car on sait que, pendant les soirées passées en hiver au coin du feu, l'on ne se fait pas faute de conversations qui ne sont qu'amusantes pour les grandes personnes, mais qui en apprennent à nos petits personnages beaucoup plus qu'ils n'ont besoin d'en savoir à leur âge.

La veille devrait être également interdite aux enfants qui, de huit à quinze ans, consacrent de longues heures de leurs soirées à l'étude; rien ne peut remplacer, à leur âge, le repos qui se prend la nuit, et qui leur est doublement nécessaire pour calmer l'éréthisme intellectuel et les fatigues de la journée. Le lit de l'enfant devra être dépourvu de rideaux pour que l'air puisse facilement circuler tout autour; il ne faut jamais se servir de matelas de plume, ni de laine, mais de matelas de crin. Un lit moelleux énerve, tandis qu'un lit dur rend vigoureux; il n'y a pas à craindre qu'un enfant ne dorme pas sur un lit dur, tout est affaire d'habitude; Jean-Jacques Rousseau a dit avec beaucoup de raison: "Il importe de s'accoutumer à être mal conché; c'est le moyen de ne plus trouver de mauvais lit." En général, la vie dure, une fois tournée en habitude, multiplie les sensations agréables; la vie molle en prépare une infinité de déplaisantes. Les gens élevés trop délicatement ne trouvent plus de sommeil que sur le duvet; les gens accoutumés à dormir sur les planches le trouvent partout. Il n'y a pas de lit dur pour qui s'endort en se couchant.

Dr V. DREYFUS.

RAPPORT

Un confrère de nos amis a eu l'amabilité de nous passer le "*vingtième rapports des inspecteurs de prisons, asiles et bureaux publics de la province de Québec pour l'année 1889.*" Nous détachons de ce "rapport" le passage suivant:

ÉTAT SANITAIRE DES PRISONS, ETC, ETC, ETC.

“ L'état sanitaire des prisons, des asiles, des écoles industrielles, et de réforme a été remarquablement bon, pendant le cours de l'année. Il ne s'est déclaré aucune maladie contagieuse, et il n'y a été enregistré que très peu de décès, même très peu de maladies ordinaires. De fait les maladies ayant le caractère d'une gravité inquiétante sont tellement rares qu'on est quelques fois porté à ne plus avoir confiance dans toutes ces théories dont on remplit les livres et les revues au sujet de la ventilation des édifices publics, de l'assainissement qu'il faut y entretenir, de l'humidité qu'il faut y bannir, de l'air pur qu'il faut y introduire, en un mot d'une multitude d'apprets, de soins et de prévoyances qu'il ne faut pas oublier, disent les auteurs de nombreux livres sur ce sujet, parce que leur absence peut causer des maladies de toutes sortes, et peut même mettre la vie des populations en danger.”

“ Un bon nombre de nos prisons sont dépourvues ou mal pourvues de beaucoup de ces choses que les théoriciens regardent comme d'absolue nécessité et cependant la santé des internés, n'en souffre nullement. Nos asiles sont remplis, peut être trop remplis et la population se porte bien. La prison de Montréal est encombrée, elle est humide, peu éclairée, encore moins aérée, surtout dans quelques-uns de ces quartiers, et on y constate très peu de maladies, et de rares décès dus à un autre cause que le vieil âge, la décrépitude ou les excès du vice.”

“ Cette année sur une population prisonnière de 3960 individus, il n'y a eu que 22 décès, dix-sept hommes et cinq femmes, et sur ce nombre, au moins 6 sont arrivés à la prison, ou plutôt y ont été envoyés pour mourir bientôt.”

Ouvrons maintenant “ les statuts réfundus de la province de Québec ” et lisons la clause 2763 qui a trait aux attributions des inspecteurs.

“ Avant de se prononcer, dans aucun cas, sur les plans d'une prison qu'il convient le mieux d'adopter, ou sur les changements ou les additions qu'ils peuvent suggérer de faire dans une nouvelle prison de district, les inspecteurs doivent prendre en considération :

1. La nature et l'étendue du terrain sur lequel la prison a été, ou doit être bâtie ;

2. Sa position, relativement aux vues, bâtiments, rivières et autres eaux ;

3. Son élévation comparative, et les facilités du drainage ;

4. Les matériaux avec lesquels elle a été ou doit être construite ;

5. La nécessité de la protéger contre le froid et l'humidité, et de pourvoir convenablement à la ventilation ;

6. La classification convenable des personnes, eu égard à leur âge, à leur sexe et à la cause de leur détention ;

7. Les meilleurs moyens de les détenir en sûreté, sans être dans la nécessité de recourir à un traitement sévère ;

8. Un logement convenable pour le gardien de la prison, en sorte qu'il y ait prompt accès auprès des prisonniers, et puisse commodément les surveiller ;

9. L'interdiction de tous rapports avec les personnes en dehors des murs de la bâtisse ;

10. L'éloignement de toutes nuisances provenant de quelque cause que ce soit ;

11. Les combinaisons des moyens les plus propres, tant pour la réforme des détenus, en tant que la chose est praticable, que pour les faire travailler au profit du trésor public, de sorte que la prison commune puisse réellement servir de lieu de correction ;

12. La facilité pour les prisonniers de prendre l'air et de l'exercice en dehors des murs de la bâtisse.

13. L'entourage de la cour et des dépendances par un mur solide et sûr."

Il y a encore d'autres attributions accordés aux inspecteurs en ce qui concernent : l'entretien des prisonniers, et leur emploi, les soins médicaux, l'instruction religieuse etc.

Comme on le voit par les Statuts, les devoirs d'inspecteur sont très importants au point de vue de l'hygiène. Mais cette partie du " rapport " citée plus haut, démontre que Messieurs les Inspecteurs actuels sont sceptiques sur les premiers éléments de la science hygiénique. Si on les juge par leurs écrits, ces fonctionnaires publics ne sont pas des hygiénistes, et, par conséquent, paraissent tout à fait inhabiles dans l'exercice de leur charge.

Pour ces Messieurs, douter de l'efficacité d'une saine hygiène sur la vie humaine, c'est oser méconnaître l'immense utilité de cet accord harmonique qui constitue la santé, chez chacun de nous ; c'est ignorer ou oublier les lois de la physiologie qui assurent l'existence.

Vraiment ces Messieurs feraient bien de se livrer plus sérieusement à l'étude de cette science pour devenir de fervents et sincères hygiénistes et, partant, des fonctionnaires utiles. Sans cela nous pourrions leur adresser ce mot d'un savant de ce siècle : " ceci tuera cela." En effet, nos hommes d'Etat pourraient bien un jour à l'autre avaler leur *piètre canard* et ça en serait fait de leur nomination " d'inspecteurs de prisons, asiles, bureaux publics de la province de Québec." Alors de leur dire : *ceci a tué cela.*

Encore un mot avant de terminer.

Maintenant qu'il existe un Conseil d'Hygiène pour la province de Québec, il nous semble qu'il serait très convenable que cette partie de l'hygiène publique serait une des attributions de ce Conseil. D'ailleurs nous croyons que le public aurait tout à y gagner. C'est une suggestion que nous faisons à nos hommes d'Etat. Nous la croyons très sage et bien pratique.

Dr J.-I. DESROCHES.

ÉDUCATION PHYSIQUE

Nous extrayons ce qui suit d'un article qui a paru dans le numéro du 5 juin 1890 du *Journal d'Hygiène*, sous la signature de M. le docteur Every Body :

L'enfant a un cœur, dit le P. Libercier, et il faut donner à ce cœur l'intelligence, l'amour et la pratique de ce qui est beau, honnête et bon. L'enfant a une conscience, et cette conscience a besoin d'être formée, orientée vers le bien, et invariablement fixée dans la vérité, la justice et la sincérité." Pour les disciples du Père Lacordaire, c'est à la religion qu'est réservée cette tâche, elle est " la justice à son plus haut degré, la lumière dans toute sa splendeur, l'amour dans son plus pur et plus ardent foyer."

L'éducation, telle que la comprennent les Dominicains d'Arcachon, est éminemment nationale, " un système d'éducation où l'amour de la patrie, un amour sincère et sans réserve, le respect de ses lois, le dévouement à ses intérêts et à sa gloire, l'honneur de son

nom et de son drapeau, occupent, après la religion, la première place, et ne cèdent cette place à aucune préoccupation personnelle, à aucune ambition, à aucun esprit de représailles, quelque justes et légitimes qu'on les suppose."

On sent d'un bout à l'autre de ce discours, vibrer la fibre du véritable sentiment français; et nous retrouvons bien ici les mêmes hommes qui étaient avec nos soldats au moment du danger, pour les soutenir et les soigner." Nous sommes Français, disent-ils, comme nous sommes chrétiens, c'est-à-dire pleinement, sans mesure, sans ambages, sans conditions. Nous n'admettons pas, dans l'histoire de notre pays, de ces dates fatales, en deçà et au delà desquelles il n'y a plus de patrie; et, quel que soit le drapeau, dès qu'il est teint du sang de la France, nous voulons que nos enfants apprennent à l'entourer de respect et d'amour."

Et, pour tempérer le côté viril de cette déclaration, ils ajoutent: "Laissez-les jouir de l'heureuse insouciance qui est le privilège de leur âge, laissez-les se former aux habitudes morales, au respect, à la modération, à toutes les vertus privées et sociales qui leur permettront un jour, quand l'heure de l'action aura sonné, de jouer un rôle vraiment utile et bienfaisant.

L'éducation physique qui préoccupe tous les esprits et—comme toute réforme que l'on essaie—fait tourner plus d'une tête, ne pouvait être laissée dans l'ombre. Son rôle est de s'occuper spécialement de la formation du corps et de son développement normal, elle doit rendre l'homme, corps et âme, aussi fort, aussi sain, aussi indépendant que possible des accidents extérieurs; mais avant d'arriver à ce résultat, que d'étapes à franchir, à côté des troubles incontestables de la santé physique, que de désordres moraux, défauts de caractère, mollesse ou violence, apathie de l'intelligence ou exaltation de tout genre, n'ont d'autre cause qu'un vice de tempérament: ces enfants n'ont pas plus l'esprit borné que disposé à la folie, ils ne sont pas méchants, ils sont nerveux et avant de corriger le moral, il faut diminuer cette puissance des nerfs, c'est pour cela que l'on impose au corps les exercices physiques qui concourent à ce résultat.

Ici, les avis sont partagés, les uns ne voient rien de si beau que les exercices tels que les pratiquent les Allemands et surtout les Anglais, les autres préfèrent l'ancien système, l'exercice des

membres, indépendamment des engins particuliers à chaque pays :

Chaque peuple, comme chaque individu, a son caractère, son tempérament, ses qualités et ses défauts. L'éducation vraiment nationale doit atténuer les uns et développer les autres. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle répond aux besoins de ce peuple et lui facilite sa mission sociale.

Quel que soit le parti qui doive l'emporter, un seul principe doit les dominer tous, l'accord intime à établir entre le corps et l'âme, de telle sorte que la vigueur de l'un ne nuise pas au développement de l'autre. " Il n'est pas admissible, dit le P. Libercier, que la vigueur de la santé, l'agilité des membres, la solidité du corps suffisent pour donner de la vigueur à l'intelligence et à la raison ; et à la volonté, la droiture, l'énergie. Ce qui est vrai, c'est que les exercices physiques, chez les enfants, sont de puissants auxiliaires de la morale, et que les maîtres chrétiens sont logiques quand ils encouragent le jeu pendant les récréations par tous les moyens possibles."

Un souffle ému a passé sur toutes les jeunes têtes qui écoutaient, comme il nous a remué nous-même quand nous avons lu cette péroraison, inspirée par le souvenir d'un tableau de 1883, où des jeunes gens s'exercent à la lutte en présence des anciens : " Comprenez-vous, Messieurs, disait l'orateur, l'intérêt suprême qui s'attache à ces questions d'éducation, de mouvements et d'exercices physiques ? S'il ne s'agissait que d'apporter à la vie scolaire de vos enfants une diversion et un amusement, ou de leur faciliter l'acquisition d'une santé à toute épreuve, et par là même favoriser leur formation intellectuelle et morale, ce serait déjà un but très légitime et suffisant. Mais il y a d'autres raisons plus élevées, plus pressantes, et vous les devinez.

" *Iudus pro patria !* C'est la patrie qui en a besoin et qui les réclame : c'est son avenir, c'est l'honneur de son territoire, c'est son indépendance, c'est sa grandeur matérielle et morale qui sont engagés dans cette entreprise. Il faut qu'un jour les forces de ses défenseurs, comme on l'a vu, hélas ! ne trahissent pas leur courage ; il faut que l'épée, ou le fusil, ne tombent pas de leurs mains défaillantes ; il faut que leurs robustes bras et leurs membres agucris puissent supporter toutes les fatigues, résister à tous les

chocs, et triompher des coalitions formidables qui menacent la France."

Et quand même ces sinistres éventualités ne devraient pas se présenter, n'en faudrait-il pas moins à la jeune génération force et courage pour la lutte de tous les jours que nous réserve l'avenir ?

A PROPOS DU CHOLÉRA

Quel singulier mélange de bravoure et de couardise dans la nature humaine ! En temps de guerre, le plus grand poltron se sent envahi malgré lui par une ardeur inconnue ; mais, à la simple annonce d'une épidémie quelconque, les plus braves sont souvent pris d'une folle terreur.

A peine étions-nous remis de la secousse de l'influenza, que le choléra, qui a dû être vexé de se voir délaissé par cette parvenue, tient à rappeler à l'univers entier qu'il existe toujours. Depuis qu'il a fait son apparition annuelle et qu'il a choisi le beau ciel de l'Espagne, tout le monde se demande si les Pyrénées sont assez élevés pour l'arrêter au passage. Que de prières, que de regards anxieux dirigés vers l'hôtel de la place Beauveau : " Monsieur le Ministre, vous qui avez eu le pouvoir de nous délivrer de tant de choses, nous préserverez-vous du choléra ? "

Et tous de se tâter, de prêter une oreille attentive à la plus légère colique, au plus doux murmure des entrailles.

Ah ! les Pharmaciens doivent bien rire : l'hiver dernier on ne jurait que par leur officine ; mais, passé l'influenza, finie la reconnaissance. Le choléra nous menace de son apparition ; avec quel plaisir ils vont prendre leur revanche !

On n'a pas d'idée du trac formidable qui s'est emparé de tout le monde à la nouvelle que cette épidémie pourrait nous atteindre. Les médecins sont assaillis de questions : " L'aurons-nous ? Quand ? Que faire pour s'en préserver ? "

Eh ! mon Dieu, ne l'avons-nous pas eu à différentes reprises, ce fléau tant redouté ? Ceux qui l'ont vu de près vous diront avec raison qu'on a grand tort de s'effrayer, et qu'il n'est pas aussi terrible qu'on veut bien le dire. La majeure partie des personnes qui en ont été atteintes n'en sont pas mortes. Nous qui écrivons

ces lignes, nous avons payé notre tribut comme les camarades, en donnant nos soins aux cholériques, en 1866, à l'hôpital de Lariboisière ; nous ne nous en portons pas plus mal.

Nous remarquâmes avec plaisir, à cette époque, que cette épidémie n'est pas aussi meurtrière qu'on le craint : Dans une salle de 32 malades, il y en avait à peine un tiers au début et un quart à la fin à succomber. Au bout de quelques jours de maladie, la majeure partie passait à la salle de convalescence.

Nous avons vu rarement des cas foudroyants ; un seul nous est resté dans la mémoire :

Le professeur Tardieu, notre maître, avait l'habitude, comme cela est nécessaire du reste, de se laver soigneusement les mains après avoir touché à un cholérique ; une fille de salle, chargée de tenir l'eau à sa disposition, suivait la visite à chaque lit de malade. C'était une belle fille, fort gaie et que nous appellions Rosette, par rapport à la teinte fraîche et colorée de son visage. " En voilà une, disions-nous, sur laquelle le choléra n'aura pas de prise."

Un matin qu'elle suivait la visite, nous entendîmes un bruit formidable ; en nous retournant, nous vîmes le pot à eau d'un côté, la cuvette de l'autre, et Rosette au milieu se roulant par terre en proie à une attaque subite de choléra. Peu de temps après elle avait tout-à-fait fini de rire, la pauvre Rosette !

Ce sont là de bien rares exceptions, et, nous ne saurions trop le répéter, le choléra est bien loin d'être aussi meurtrier qu'on se le figure. C'est un mal dont on peut se préserver, en observant une hygiène sévère, et dont on guérit fréquemment, grâce aux moyens thérapeutiques que la science met à la disposition des malades.

Cette maladie se communique presque toujours à l'homme par les voies digestives ; l'eau, la plupart du temps, lui sert de véhicule.

Le *bacille* du choléra introduit dans l'estomac ne tarde pas à faire sentir son influence. Si l'homme est bien portant, son estomac contient des acides, et ces acides tuent cet hôte dangereux.

Il est donc nécessaire, si l'on se porte bien, de suivre son régime ordinaire, tout en ayant soin d'éviter les excès, et de manger raisonnablement. Il faut se priver de fruits, de boissons dangereuses et de mauvaise nature, d'eau surtout, à moins qu'on ne la fasse bouillir.

Quant aux soins de propreté, il ne faut pas craindre de les exagérer ; tout dépend de là. Enfin, pas de fatigues excessives ni de travaux pénibles ; mais un exercice constant et modéré.

Il n'est guère utile de prescrire une médication préventive ; cependant nous avons vu recommander avec succès l'usage d'une potion composée de teinture de cannelle, acétate d'ammoniaque, rhum, éther et sirop de menthe.

Le moral a une extrême importance en cette circonstance ; aussi est-il bon de conserver son sang-froid à la première atteinte du mal. Il faut alors se mettre au lit et faire en sorte que la sueur se produise abondamment sur toutes les parties du corps. Pour atteindre ce but, on boira des infusions aromatiques très chaudes, additionnées de quelques gouttes d'esprit de mindérerus, et l'on se fera faire sans cesse d'énergiques et continuelles frictions.

Le Dr A. Drouet a conseillé l'emploi du collodion en badigeonnage sur le ventre, au début de la maladie, aux périodes cholérique et choléra algide ; mais à ces périodes seulement.

Voici ce qu'il nous écrivait à ce sujet en 1884, à l'époque où le choléra sévissait à Toulon :

“ Le collodion guérit toujours et quand même le choléra, *pourvu que*, et c'est une condition absolue, pourvu, dis-je, que le sang ne soit pas encore trop dépouillé de sa partie liquide, c'est-à-dire alors *qu'il y a encore des vomissements et des selles*, afin que la circulation puisse recommencer à se faire dans d'aussi bonnes conditions que possible. A la période *cyannée* le collodion n'a plus de puissance immédiate ni même active ; mais j'estime que c'est déjà bien quelque chose d'arrêter et de guérir le choléra dans ses premières périodes.”

C'est également notre avis.—C'était aussi l'avis du Dr Félix Thomas, médecin en chef de la marine, à Toulon, qui, après avoir expérimenté cette méthode en 1884, écrivait au Dr Drouet :

“ Voilà quinze jours que je traite au collodion ; voilà quinze jours que je sauve bien des existences..... Vous voyez que je vous écris tout de suite, sur un bout de papier, du fond de mon cabinet d'où j'embrasse d'un coup d'œil une magnifique salle où j'ai sous les yeux 95 malades cholériques, dont 25 cas des plus graves vous doivent une partie de leur salut.”

Le Dr Drouet voudrait qu'en temps d'épidémie tout le monde

fût nanti d'un flacon de 30 grammes de collodion. Il serait même indispensable que dans les casernes les soldats en fussent pourvus. A la première atteinte du mal, il suffirait, tout en observant les sévères prescriptions de l'hygiène, de se faire badi-geonner le ventre avec ce collodion recouvert de ouate, pour enrayer la maladie.

Les produits antiseptiques sont devenus si *populaires* dans tous les pays que nous croyons inutile d'insister sur leur efficacité en temps d'épidémie ; c'est élémentaire. Aussi ne saurions-nous trop applaudir aux mesures d'hygiène ordonnées par l'honorable ministre de l'intérieur, à la frontière d'Espagne.

Il est superflu de parler du traitement interne pour combattre le choléra, car il est certain que nous n'avons pas à le redouter. Si malheureusement il se produisait dans notre pays, il serait urgent d'appeler immédiatement un médecin, qui seul est juge du choix de la médication nécessaire.

Néanmoins, outre les antiseptiques, il est bon de faire usage de la potion de teinture de cannelle, acétate d'ammoniaque, etc., que nous avons indiquée précédemment.

Nous terminerons en citant quelques passages d'une lettre écrite par le docteur de Tavel :

“ Depuis trente ans que j'ai quitté Paris, j'en ai passé onze dans l'Inde et dix-neuf en Californie. Dans l'Inde, j'ai vu le choléra presque toute les ans, et d'abord je perdais 80 0/0 de mes malades, à la première période. J'étais désespéré, lorsque, la troisième année, j'appris à mon grand étonnement, qu'un paria obtenait des résultats comparativement très heureux. Je le fis venir, et, à force d'argent, je l'amenai à me révéler son mode de traitement. Je passe sous silence les grimaces et les mots cabalistiques. Mais, chose dont je fus très frappé, le remède employé s'accordait parfaitement avec des observations microscopiques solaires que je faisais dans le moment, et qui me montraient que le sang des cholériques était privé d'albumine. Ce remède, en effet, consistait à faire boire aux malades de l'eau chargée de *blancs d'œufs* de poule. Je n'hésitai pas à l'employer et j'y ajoutai l'application d'une forte couche d'enduit au collodion sur le ventre.—Ce traitement m'a donné des résultats étonnants ! Les malades boivent cette dissolution avec délices, et à la troisième ou quatrième bouteille, on voit cesser les accidents : diarrhée, crampes et vomissements.”

Amen.

Dr EDMOND BARRÉ.

NOTES D'HYGIÈNE

Le chaux

L'usage de la chaux est d'une utilité incontestable. De nos jours, l'hygiène recommande son emploi pour désinfecter les locaux dans lesquels ont séjourné des personnes atteintes de maladies infectieuses et contagieuses. Elle donne d'excellents résultats dans la désinfection des selles de typhiques, de cholériques, etc, des crachats des consomptifs, des diphtéritiques. Dans tous les cas, il suffit d'opérer avec un lait de chaux contenant 20 à 50 pour 100 parties d'eau.

On comprend alors le grand avantage que l'on peut retirer du blanchiment avec le lait de chaux des clôtures avoisinant les habitations, des laiteries, des étables, etc, etc. D'ailleurs le blanchiment à la chaux donne un caractère de propreté qui plat beaucoup.

Une préparation désinfectante

Chaque fois qu'un cas de maladie infectieuse se déclare dans une famille, il importe de payer de suite un tribut d'hommage à **DAME PROPRETÉ**, qui est un des mots d'ordre de l'hygiène. Puis chercher à combattre la maladie par tous les moyens que la science et l'expérience nous fournissent. Voici une excellente préparation dont nous recommandons l'usage durant le temps que dure une maladie contagieuse :

Eau.....	50 parties
Alcool.....	50 "
Hypochlorite de chaux....	50 "
Camphre.....	20 "
Essence d'eucalyptus.....	1 "
Essence de girofle.....	1 "

Pour faire évaporer lentement sur une assiette.

Bain tonique

Les " Annales de l'hygiène " disent que rien ne donne autant de vigueur au corps et aux nerfs fatigués, comme un bain dans lequel on introduit un once de sel d'ammoniaque pour chaque sceau d'eau employé. Cette pratique est très simple, et elle nous paraît très rationnelle. Elle mérite notre attention.

Traitement de l'obésité

Voici quels sont les moyens préconisés par les deux médecins allemands Schweningen et Cœrtel :

- “ 1. Elever le ton, la force musculaire du cœur.
2. Maintenir la composition normale du sang.
3. Régler la quantité de liquide dans l'économie.
4. Empêcher le dépôt de la graisse.

On satisfait à ces indications par les moyens suivants :

1. Le muscle cardiaque est tonifié par l'augmentation de l'exercice physique, par exemple, par l'action de gravir les lieux élevés. Il faut procéder avec prudence ; les exercices seront graduels et la dose ce travail proportionnelle à la résistance du sujet.

2. Pour conserver la composition normale du sang, il faut que l'alimentation soit principalement albumineuse ; elle se composera de maigre de bœuf rôti ou bouilli, de veau, de mouton, de gibier et d'œufs. On peut ajouter des légumes verts, comme les choux et les épinards, mais la graisse et les substances hydrocarbonées ne seront données qu'à très petite dose : ainsi, le pain ne doit pas dépasser 4 à 6 onces par jour.

3. Il faut limiter chaque jour la quantité de boissons : 6 onces de café, ou de lait, douze onces de vin, 8 à 16 onces d'eau complètent la ration de liquide absorbée dans les vingt-quatre heures. La bière est fermellement défendue.

En outre, la transpiration est excitée par un exercice énergique, et encore par une série de bains avec enveloppements.

4. Enfin le dépôt de la graisse est combattu par la mise en pratique des principes de diététique qui viennent d'être exposés.

Voici, par exemple, comment on procédera :

Le matin.—La tasse de thé ou de café avec un peu de lait, représentant en totalité environ 6 onces, et à peu près 3 onces de pain.

Midi.—De 3 à 4 onces de soupe, de 7 à 8 onces de bœuf rôti ou bouilli, de veau, de gibier, de la salade ou un légume plus léger, un peu de poisson si l'on en désire, mais cuit sans graisse, 1 once de pain ou de pudding farineux (jamais plus de 3 onces) de 3 à 6 onces de fruits de la saison pour dessert. Il est préférable de ne point boire à ce repas ; mais dans le temps chauds, on peut prendre 6 à 8 onces d'un vin léger.

L'après-midi.—La même quantité de café ou de thé que le matin, avec tout au plus 3 onces d'eau, et 1 once de pain comme concession exceptionnelle.

Le soir.—Un ou deux œufs à la coque, 1 once de pain, peut-être une petite tranche de fromage ; salade et fruits ; 3 à 7 onces de vin, avec 4 ou 5 onces d'eau.”

PETIT DICTIONNAIRE HYGIÉNIQUE

Des aliments

A

Abricot.—Mûr, il est adoucissant et relâchant. Dérange les personnes atteintes d'irritation chronique des intestins. Convient aux personnes nerveuses et sujettes à l'échauffement. Mangé à jeun, il est laxatif.

Agneau.—Sa chair est peu réparatrice ; elle ne convient pas aux vieillards.

Ail.—Excite la digestion ; est vermifuge, fébrifuge, antiseptique et antipasmodique.

Alicante (vin d').—Échauffe et stimule les estomacs paresseux.

Alose.—Poisson un peu lourd.

Alouette.—Aliment léger et substantiel.

Amande.—Les amandes nourrissent beaucoup, mais chargent l'estomac.

Ananas.—Fruit très rafraîchissant, grâce à un mucilage sucré mêlé à une grande quantité d'acide citrique.

Anchois.—Ne conviennent pas aux estomacs délicats et aux tempéraments irritables.

Andouille.—Mets très indigeste ; gagne à être servi avec des légumes cuits à l'eau.

Anguille.—Ne convient pas aux estomacs faibles et irritables.

Arrow-root.—L'une des meilleures féculs, éminemment douce, saine et réparatrice.

Artichaut.—Cru, il ne convient pas aux personnes d'habitudes sédentaires ou dont l'estomac est peu robuste ; cuit, il est très légèrement stimulant.

Asperge.—Mets assez nourrissant. Doit être proscrit par les personnes atteintes d'irritation chronique des intestins, qu'il débilite et courbature.

Aubergine.—Constitue un aliment doux et rafraîchissant, très peu réparateur.

B

Banane.—Mets sain et agréable, convenant à tout le monde.

Barbeau.—Poisson stimulant moyennement et peu substantiel ; ses œufs ont des propriétés purgatives et vomitives dont il faut se méfier.

Barbe de 'apucin.—Chicorée très nourrissante ; on devra se l'interdire dans les cas d'irritabilité des organes de la digestion.

Barbue.—Poisson dont la chair, très délicate, nourrit bien et excite la calorification.

Bavaroise.—Un des aliments qui trompent le mieux la faim et permettent de supporter une longue diète.

Béasse.—Chair stimulante et réparatrice, mais lourde à digérer; ne convient ni aux estomacs délicats ni aux personnes sédentaires.

Béassine.—Chair chaude, stimulante et facile à digérer.

Beufigue.—Excite et réchauffe les estomacs délicats mieux que tout autre aliment.

Beignet.—Mets très indigeste.

Betterave.—Favorise la constipation.

Beurre.—Mangé seul, il émousse l'appétit, relâche le ventre et cause des nausées.

Bière.—Convient particulièrement aux personnes maigres et aux tempérament chauds et irritables.

Biscuit.—Nourrissant et facile à digérer.

Bisque.—Potage très nourrissant, très échauffant et très excitant; la digestion en est laborieuse.

Blanc-manger.—Friandise très indigeste.

Bonbon.—Sucre, dont le moindre défaut est de dégoûter de l'alimentation ordinaire; il convient de s'en priver, et surtout d'en priver les enfants.

Bonite.—Poisson qui se digère difficilement.

Bonitot.—Poisson facile à digérer.

Boudin.—Aliment lourd et indigeste, dont les estomacs délicats feront bien de se méfier.—Le boudin blanc se digère aisément.

Bouilli.—Nourriture très saine, moyennement réconfortante et facile à digérer.

Bouillon.—Dépend de la nature de la viande avec laquelle il est fait. Le bouillon de bœuf nourrit, échauffe et stimule.

Brandade.—Mélange de morue pilée, d'ail et d'huile. Mets très échauffant et très lourd.

Brème.—Poisson facile à digérer; le frai en est malsain.

Brioche.—Pâtisserie indigeste; provoque des aigreurs.

Brochet.—La chair se digère facilement; mais les œufs sont très indigestes et produisent des nausées.

Brugnon.—Pêche à peau non velue, plus facile à digérer que les pêches ordinaires.

CATÉCHISME D'HYGIÈNE PRIVÉE

On lit dans la "*Revue d'Hygiène Thérapeutique* de M. le docteur E. Descourtis, lauréat de l'Académie de Médecine, de Paris, ce qui suit :

Le Dr Desroches, rédacteur en chef du *Journal d'Hygiène Populaire* de Montréal, un des représentants les plus autorisés de la médecine française au Canada, avait écrit précédemment un traité élémentaire d'hygiène privée, à l'usage des instituteurs, des professeurs, des élèves déjà instruits et des familles. Mais ce traité, fort bien accueilli d'ailleurs, était trop savant pour les enfants. C'est ce qui l'a décidé à publier un petit livre, destiné à devenir classique, et exposant d'une manière simple, concise et méthodique, les notions les plus indispensables de l'hygiène.

Le nom donné au nouveau livre exprime parfaitement l'idée de l'auteur. Le *Catéchisme d'hygiène privée* est destiné à servir aux enfants pour des exercices de lecture et de mémoire. Il contient, sous forme de demandes et de réponses, les principales notions d'hygiène que tout le monde doit posséder. Aussi souhaitons-nous de le voir se répandre au Canada et en France, car le Dr Desroches sait mieux que personne appliquer la formule : vulgariser sans abaisser.

BIBLIOGRAPHIE

LA SANTÉ DE NOS ENFANTS par M. le docteur A. Coriveaud, médecin-inspecteur des enfants assistés de Paris. 1 vol in-8 — 188 pages. Librairie J.-B. Baillière & fils. 1890.

Ce livre est un recueil d'excellents conseils que l'auteur adresse aux parents soucieux de la santé de leurs enfants. Il est divisé en trois chapitres : le premier chapitre traite de l'hygiène de la première enfance ; le second est consacré aux maladies infantiles et aux préjugés populaires ; le troisième parle de l'hérédité et de la renaissance physique.

La valeur scientifique et pratique de ce livre est incontestable. D'ailleurs l'auteur a déjà à son crédit plusieurs travaux scientifiques qui le recommandent hautement dans l'estime du lecteur.

Nous recommandons donc la lecture de LA SANTÉ DE NOS ENFANTS. Par M. le Dr Coriveaud.

* * *

RAPPORT SUR LA SECTION D'ÉCONOMIE SOCIALE de l'exposition

universelle internationale de 1889, à Paris, par M. Jules Helbronner, membre de la commission royale du travail.

Ce "rapport," préparé à la demande de l'honorable Secrétaire d'Etat du Canada, a une grande valeur pratique dans ces temps où des questions très vives d'ordre social agissent l'esprit des peuples. Le capital et le travail aujourd'hui en regard, et luttant l'un contre l'autre, font surgir un problème d'une difficile solution : l'entente entre le patron et l'ouvrier. Déjà le gouvernement du Canada s'occupe de législation ouvrière. L'occasion était bien choisie. L'arrêté ministériel du Parlement français en date du 9 juin 1887, se lit ainsi :

" Toutes les institutions créées soit par les chefs d'industrie en faveur de leurs ouvriers eux-mêmes, soit par l'Etat ou par les villes, pour améliorer la condition physique et morale des citoyens, les habituer à l'épargne, leur faire connaître les avantages de la mutualité, stimuler leur initiative, et, en leur procurant les logements salubres, leur faciliter les moyens d'en devenir propriétaire. On signalera à l'attention publique d'utiles exemples, et, par la propagande efficace qui s'appuie sur l'expérience acquise et les faits bien constatés, on contribuera à développer la bonne harmonie entre tous ceux qui coopèrent aux mêmes travaux."

Comme on peut le voir par cet "arrêté ministériel," les travaux de cette Section de l'Exposition comportaient une véritable enquête des questions ouvrières. Il serait trop long ici de donner une analyse de cette ouvrage, mais nous voulions seulement annoncer à nos lecteurs la valeur scientifique et pratique de ce livre. D'ailleurs, à l'occasion, nous en ferons des extraits

* *
#

DR LAGRANGE.—*L'Hygiène de l'exercice chez les enfants et les jeunes gens.* — Volume in-16 — Félix Alcan, Editeur, Paris 1890.

M. le docteur Lagrange a publié chez Félix Alcan, il y a deux ans, sous le titre *Physiologie des exercices du corps*, un ouvrage qui a été fort remarqué et qui vient d'ailleurs de recevoir les consécration d'un prix de l'Académie des sciences.

Ce livre intéresse non seulement les éducateurs et les médecins, mais tous les pères de famille qui ont besoin de connaître l'importance d'une éducation physique bien dirigée et de surveiller autant que l'éducation intellectuelle de leurs enfants. Il intéresse également nos officiers : l'armée est maintenant une grande école que traversent tous les jeunes gens ; on doit les soumettre à un entraînement physique raisonné, d'après des règles que M. Lagrange formule avec une précision remarquable et dont l'inobservation peut amener les accidents les plus déplorables et les conséquences les plus funestes.

SIROP DE RAIFORT IODE

Préparé a Froid, de Grimault

Combinaison intime de l'iode avec le suc des plantes qui entrent dans la composition du sirop antiscorbutique, *Cresson, Raifort, Cochlearia, Trèfle d'eau*, insensible à la réaction de l'amidon. L'innocuité de cette préparation sur l'estomac et les intestins la fait préférer à tous les mélanges sirupeux à base d'iodure de potassium et d'iodure de fer, et la rend précieuse dans la médecine des enfants, les croûtes de lait, le lymphatisme et la phtisie.

Chaque cuillerée à bouche représente 5 centigr. d'iode; la dose prescrite pour les enfants est d'une cuillerée à bouche matin et soir; pour les grandes personnes 2 à 4 cuillerées.

MORRHUOL DE CHAPOTEAUT

Le **Morrhuel** renferme tous les principes actifs de l'Huile de Foie de Morue, sauf la partie grasse. Il représente 25 fois son poids d'huile et se délivre en petites capsules rondes contenant 20 centigr. ou 5 grammes d'huile de morue brune. Dose journalière : 2 à 3 capsules pour les enfants; 3 à 6 pour les adultes au moment des repas.

MORRHUOL CREOSOTE DE CHAPOTEAUT

Ces Capsules contiennent chacune 15 centigrammes de Morrhuel correspondant à 4 grammes d'huile de foie de morue et 5 centigrammes de Créosote de hêtre, dont on a éliminé le créosol et les produits acides, substances que l'on rencontre toujours dans les créosotes du commerce, et qui exercent une action caustique sur l'estomac et les intestins.

Elles ont donné les meilleurs résultats dans la *phtisie* et la *tuberculose pulmonaire* à la dose de 4 à 6 capsules par jour prises au commencement du repas.

SANTAL DE MIDY

Le **Santal Midy** remplace avec avantage le copahu et le cubèbe dans le traitement de la blennorrhagie; il ne produit ni intolérance de l'estomac, ni diarrhée, et il réduit en 48 heures l'écoulement à un simple suintement,

Son action est rapide dans le *Catarrhe Chronique de la Vessie*; dans la *néphrite suppurée*. Il amène dès les premiers jours la diminution du pus: dans le *catarrhe vésical* avec rétrécissement de l'urèthre et engorgement de la prostate, l'urine redevient rapidement claire et limpide; il guérit la *cystite du col* si souvent rebelle à la térébenthine et au goudron; dans les *coliques néphrétiques*, il active l'élimination urique.

Chaque capsule de *Santal Midy* renferme 20 centigrammes d'essence de Santal citrin absolument pur; la dose est de 6 à 12 par jour, que l'on réduit progressivement dès que l'écoulement diminue.—Pharmacie MIDY, 113, rue du Faubourg St-Honoré, PARIS.

Tous ces produits sortent des laboratoires de MM. Rigaud et Chapoteaut, Pharmaciens de première classe, 8 rue Vivienne, Paris, et sont vendus à des prix raisonnables dans toutes les Pharmacies du Canada. Importation et vente en gros

Chez MM. Lyman, Fils & Cie, Montreal.



PATENAUDE & CIE
352, RUE CRAIG

*Combustibles de première qualité,
 Ordres promptement exécutés.*

Bois et Charbon au plus bas
 prix du marché.

CLOS, EN FACE DU CARRÉ VIGER.
 TELEPHONE 1499a.

L. P. GALARNEAU
PLOMBIER SANITAIRE

Ferblantier et Couvreur

Poseur d'Appareils à Gaz, à Air, à Eau Chaude,
 à Vapeur, haute et basse pression.

1955—RUE STE-CATHERINE—1955
MONTREAL

Agent pour les célèbres poêles "RANGE," de Chapleau

A. AUGER

33, RUE ST-JEAN,

FACTEUR ET RÉPARATEUR

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE



CORNETS, CLARINETTES, ETC,

constamment en mains un grand
 assortiment d'appareil, et fournitures de
 musique tels que RESSORTS, R.M.
 BOUCHURES, CAPS et CHAPEAUX
 de Pistons, CLEFS, LIEGES, Etc., Etc.

Doreur et argenteur. Breloques pour
 chaîne en argent et en or. Bâton pour
 chef de musique et d'orchestre, etc.

Instruments d'occasion achetés et
 échangés.

HURTEAU & FRERE

MARCHANDS DE

Bois de Sciage

92, RUE SANGUINET, 92

MONTREAL

CLOS :

Coin des rues Sanguinet et Dorchester

Bell Telephone, No 6243.

Federal Telephone, No 1647.

Bassin WELLINGTON, en face des

Bureaux du Grand Tronc.

Bell Telephone, No 1404.

Médecines Patentées Françaises

C. ALFRED CHOUILLOU

No 30, Rue de l'Hopital

Telephone 1608.

MONTREAL

Seul Agent au Canada pour les produits suivants :

H. FOURNIER & Co., PARIS

Belloc—Poudre et Charbon
Clertan—Perles d'éther, de Chloroforme, etc.
Follet—Sirop de Chloral
E. Guyot—Goudron Guyot et Capsules de Goudron
Alf. Labarraque—Vin et Pilules
Regnault aîné—Pâte Pectorale
Rogé—Poudre Purgative.
Vallet—Pilules de Carbonate ferreux
Mouries—Ostéine
L. Frère—Pilules et Granules

LEROY-TRONCIN, PARIS

Dr Franck—Véritables grains de Santé

R. TAETZ & Co., PARIS

Taetz—Capsules élastiques Russes à

}	<i>huile de Ricin et</i>
	<i>de foie de Morue</i>
	COPAHU SANTAL

Dr Lasserre—Sirop de Dentition

LE PERDRIEL & Co., PARIS

C. le Perdriel {
 Toile Vesicante
 Thapsia
 Compresses
 Taffetas épispastique
 " Vulnéraire

Gressy—Fucoglycine

Sels de Lithine divers

CLIN & Co., PARIS

Dr Clin {
 Capsules de Salicylate de Soude
 Capsules au Bromure de Camphre
 Pilules au Sulfate d'Atropine
Dr Rabuteau—Dragées de fer
Mathey-Caylus—Capsules diverses
Berthe—Sirop à la Codéine
Moussette—Liniment et Pilules

ED. FROGER, ST-REMY

Fabrique spéciale d'Objets de Pansements

Coton absorbant, naturel, phéniqué, etc

A. SEGUIN, BORDEAUX

Elixir, Poudre et Pâte Dentifrices des RR, PP. Bénédictins de l'abbaye de Soulaac (France)

Produits Veterinaires

MESTIVIER & Co., PARIS

Guéneau—Liniment pour les entorses, molettes, etc

Steiner Frères—Pâte Phosphorée pour les Rats.

GOÛTE, GRAVELLE, RHUMATISME

Ne peuvent être guéris sans LITHINE

SELS GRANULÉS EFFERVESCENTS DE CH. LE PERDRIEL

Carbonate de LITHINE, Citrate de LITHINE, benzoate de LITHINE,
 Salicylate de LITHINE, Bromhydrate de LITHINE

Débilité, Anémie, Maladies de l'Enfance

sont combattues avec succès par la

FUCOGLYCINE GRESSY.

Ce sirop possède les mêmes qualités que l'huile de foie de morue tout en étant agréable au goût.

Exiger sur chaque produit la marque : **Le Perdriel & Cie.**

Seul agent au Canada : C. ALFRED CHOUILLOU, Montréal.

Afin de vulgariser l'emploi des produits ci-dessus, il sera remis gratuitement des échantillons et brochures explicatives à MM. les Docteurs et Vétérinaires qui en feront la demande.

De la Librairie Lccrosnier et Babé, Éd., 23, Place de l'École-de-Médecine, Paris

Encyclopédie d'Hygiène et de Médecine Publique

Directeur : M. JULES ROCHARD

COLLABORATEURS:—MM. Arnould, Bergeron, Bertillon, Brouardel, Léon Colin, Drouineau, Léon Faucher, Gariel, Armand Gautier, Grancher, Layet, Leroy de Mericourt, A. J. Martin, Henri Monod, Morache Napias, Nocard, Pouchet, Proust, De Quatrefages, Richard, Riche, Eugène Rochard, Strauss, Vallin.

L'hygiène a pris, depuis quelques années, une importance et une extension considérables. Ce n'est plus une annexe de l'art de guérir, c'est une science à part, qui a pour objet tout ce qui intéresse la santé publique, et pour représentants tous ceux qui sont chargés de la sauvegarder. En élargissant son terrain, elle a développé ses moyens d'action. Elle a maintenant ses sociétés et ses congrès, ses journaux et ses revues. Chacune de ses branches a été l'objet de traités spéciaux ; mais nous n'avons pas de livre embrassant l'hygiène, dans son ensemble, avec tous les développements qu'elle comporte aujourd'hui. Un pareil ouvrage ne peut guère être rédigé par un seul homme. Le sujet est trop vaste et le terrain trop changeant. Le travail collectif et simultané permet seul de représenter un tableau complet de l'hygiène contemporaine, dans un temps assez court pour que les différentes parties concordent entre elles. Ce sont là les raisons qui nous ont décidés à publier l'ouvrage que nous offrons au public.

L'*Encyclopédie d'hygiène et de médecine publique*, se composera de dix livres distribués de la façon suivante :

Livre I. HYGIÈNE GÉNÉRALE.—Ch. I. Introduction anthropologique, par M. de Quatrefages.—Ch. II. Démographie, par M. J. Bertillon.—Ch. III. Climatologie, par MM. Leroy de Mericourt et Eugène Rochard.—Ch. IV. Pathogénie, par M. Jules Rochard.—Ch. V. Épidémiologie, par M. Léon Colin.—Ch. VI. Epizootie, par M. Nocard.

Livre II. HYGIÈNE ALIMENTAIRE.—Chap. I. Aliments, par M. Pouchet.—Chap. II. Eaux potables, par M. Armand Gautier.—Chap. III. Boissons, par M. Riche.

Livre III. HYGIÈNE URBAINE.—Chap. I. Villes en générale, par M. Arnould.—Chap. II. Voie publique, par M. Arnould.—Chap. III. La ville souterraine, par Jules Rochard.—Chap. IV. Habitations, par MM. Léon Faucher, Richard, Vallin, Gariel.

Livre IV. HYGIÈNE RURALE, par M. Drouineau.

Livre V. HYGIÈNE HOSPITALIÈRE ET ASSISTANCE PUBLIQUE, par MM. Napias et A.-J. Martin.

Livre VI. HYGIÈNE INDUSTRIELLE, par M. Layet.

Livre VII. HYGIÈNE MILITAIRE, par M. Morache.

Livre VIII. HYGIÈNE NAVALE, par M. Jules Rochard.

Livre IX. HYGIÈNE INFANTILE, par M. Bergeron.

Livre X. HYGIÈNE INTERNATIONALE ET ADMINISTRATIVE.—1re partie, par MM. Brouardel et Proust.—2e partie, par M. Henri Monod.

L'*Encyclopédie d'hygiène et de médecine publique*, a pour but de donner aux médecins les connaissances qui leur sont indispensables pour s'acquitter de leurs fonctions. Elle est également destinée à servir de guide aux administrations, aux conseils d'hygiène et de salubrité et à les éclairer sur toutes les questions qui sont de leur ressort. Elle paraîtra par fascicules de dix feuilles et dans un laps de trois ans. Elle comprendra environ huit volumes in-octavo raisin de 800 pages en moyenne. Indépendamment de la table alphabétique qui sera annexée à chaque volume, une table alphabétique très détaillée sera placée à la fin de l'ouvrage, pour faciliter les recherches.

AVIS.—A partir du 1er juin, il paraît chaque mois un fascicule de dix feuilles, avec figures et plaques ; les fascicules 1 à 4 sont en vente. Prix de chaque fascicule 3 fr. 50.—Souscription à forfait à l'ouvrage complet 120 francs.—Envoi franco par la poste, contre un mandat,



TROUVE

L'eau Minérale St-Léon

est le bourreau qui extermine

LA DYSPEPSIE,
LA CONSTIPATION,
LE RHUMATISME,
MALADIE DU FOIE
ET DES ROGNONS.

Faites en un usage constant, et vous jouirez d'une bonne santé.

CIE D'EAU ST-LEON

Téléphone 1432. 54, Place Victoria

E. MASSICOTTE & FRERE

Seuls Propriétaires.

J. EMILE VANIER

Chemins de fer et routes, aqueducs, égouts, ponts, arpentages publics et particuliers, subdivisions cadastrales.

Plans et devis pour constructions civiles et religieuses, établissements industriels, constructions privées. Expertises, arbitrages, expropriations.

Ingénieur Civil et Sanitaire, Arpenteur Provincial, Architecte

BUREAUX : IMPERIAL BUILDING, 5^E ETAGE,
RUE SAINT-JACQUES MONTREAL.

BREVETS D'INVENTION, Marques de Commerce, Dessins de Fabriques, Droits d'Auteur, Canada et étranger.

Les Corporations et le public sont respectueusement invitées à correspondre.

LE VIN DE MESSE " INGHAM & Co. "

Le vin, cette liqueur spiritueuse obtenue par la fermentation du jus ou du moût du raisin, est aussi vieux que l'homme. De temps immémorial, le vin de la vigne a toujours été considéré à la fois comme un aliment, un excitant et un tonique. En effet, la plupart des principes que le vin renferme se retrouvent dans notre organisme. On comprend alors l'action importante du vin dans notre alimentation. Mais, de nos jours, la falsification des vins est très répandue chez tous les peuples. Et généralement parlant, on peut dire, quand on achète un vin, qu'on ne sait s'il n'est pas falsifié. C'est pourquoi il intéresse l'acheteur de connaître ceux que la chimie a trouvés purs. Ainsi le vin de messe " INGHAM & Co. " est un vin reconnu incontestablement pur, puisqu'il est destiné au Saint Sacrifice de la messe. D'ailleurs, des certificats de Son Eminence le cardinal Taschereau et de Sa Grandeur l'Archevêque de Montréal, en sont une sûre garantie.

Nos lecteurs trouveront le VIN DE MESSE " INGHAM & Co. " chez **Chs Lacaille & Cie**, seuls agents autorisés pour la vente en gros de ce Vin, à Montréal; Importateurs d'Épiceries, Vins et Liqueurs en gros, No 329 Rue ST-PAUL, et No 14 Rue DIDIER, Montréal. En vente aussi chez les principaux Epiciers

BOVININE

LA NUTRITION C'EST LA BASE DE LA VIE



L'importance de cet axiome physiologique est comprise par tout médecin intelligent. L'aliment donc, qui contiendra tous les éléments nécessaires au soutien et à la vie du corps, et qui pourra en même temps, être facilement assimilé, même au milieu de la maladie, sera un puissant moyen de restaurer l'épuisement des forces et de renouveler la déperdition des tissus,

Or, ce moyen puissant c'est le **BOVININE**

Le **Bovinine**, comme son nom l'indique, est un extrait liquide de bœuf qui renferme, dans une combinaison concentrée, tous les principes extractif et albumineux du bœuf cru, et en plus tous ses sels nutritifs et stimulants. Examiné au microscope, cet extrait contient par millions des globules sanguins dont l'action vivifiante est si grande dans l'économie.

Témoignage du Dr Geo. D. Hays, New-York. — "De toutes les préparations à l'Extrait de bœuf cru, il en est une qui a une valeur chimique, c'est le **Bovinine**, car cette préparation est riche en phosphates et en matières nitrogènes. Elle se digère et s'absorbe rapidement, et ses effets nutritifs et fortifiants sont constants et durables."

Témoignage du Dr B. M. Towle, de Boston. — "J'ai donné le **Bovinine** d'une manière soutenue à un très grand

nombre de patients, qui en ont éprouvé un bien-être marquant, surtout dans des cas de dyspepsie compliquée, de malaise épigastrique, de débilité nerveuse à longue durée et de maladies aiguës à marche languissante."

Dans les troubles digestifs de l'enfance, l'usage du **BOVININE** est suivi des meilleurs résultats. Les enfants mêmes nourris au biberon, se développent à merveille sous l'effet de 5 à 15 gouttes de Bovinine ajouté à chaque potion. Les enfants faibles et rachitiques retrouvent la force et la vie dans ce précieux extrait.

Le **BOVININE** est un liquide agréable même pour le goût le plus délicat et le plus difficile. Il est préparé par la Compagnie **J. P. BUSH**, Fabricant, 2 RUE BARCLAY, New-York.

Dépot, chez :

MM. LYMAN, FILS & CIE

Agents du GROS pour le Canada,

Montréal.

INSTITUT VACCINOGENE

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC.

A Messieurs les Médecins,

Cet établissement a été fondé par le Gouvernement Provincial, dans le but de fournir à notre population un vaccin pur, et, par cela même, faire cesser cette antipathie qui existe, non contre la vaccination, mais contre l'emploi de la vaccine provenant de l'étranger.

Cet Institut Vaccinogène, à l'instar de ceux de la France et de l'Angleterre, est soumis à une surveillance rigoureuse de la part du Gouvernement, et nul vaccin ne peut être livré au commerce avant d'avoir été préalablement inspecté: ainsi, Messieurs les Médecins peuvent être parfaitement certains qu'en s'adressant à cet établissement, ils recevront toujours de la lymphe très pure, ne causant jamais de ces accidents regrettables que l'on a déplorés trop fréquemment, après s'être servi de ces vaccins contenant des corps étrangers, comme du pus, du sang, des débris de tissus, etc., etc., ce que l'on rencontre malheureusement trop souvent dans le commerce.

Le vaccin n'est garanti d'une manière positive que pendant l'espace de trois semaines, et, afin qu'il n'y ait pas d'erreur ou de duperie, chaque enveloppe contenant le vaccin portera la date de l'emmagasinage et la signature du Médecin Gérant.

Prix: Une boîte contenant 10 pointes, \$1.00.

Une remise libérale est accordée aux Bureaux de Santé et à MM. les Pharmaciens.

DR ED. GAUVREAU,

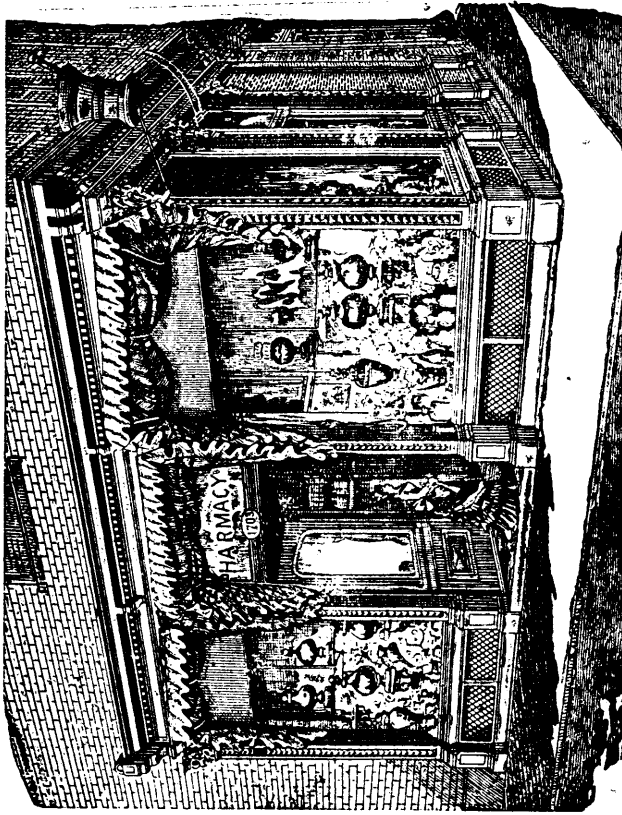
Propriétaire et Gérant,

CHEMIN STE-FOIE, QUEBEC,

TELEPHONE BELL 6047

MAISON FONDÉE EN 1880

TELEPHONE FEDERAL NO



PHARMACIE BARIDON

AU COIN DES RUES STE-CATHERINE ET ST-GENIS

EN GROS MONTREAL EN DETAIL

Produits Chimiques et Pharmaceutiques de première qualité fournis à MM. les Médecins, aux Hôpitaux, Dispensaires, Couvents, Collèges et Institutions de Charité,

AU PLUS BAS PRIX DU GROS.

CATALOGUES EXPÉDIÉS SUR DEMANDE.

Conditions : - - Argent Comptant.

Département des Ordonnances.—Entièrement séparé.—Préparations du Codex Français et Ordonnances françaises d'après le système métrique. Formules Magistrales faites sur demande par des commis licenciés.

Articles de Toilette et Parfumerie.—Remèdes brevetés français.—Ordonnances françaises préparées avec les produits chimiques et pharmaceutiques de la célèbre maison française, Darrasse Frères & Jandrin, 21 rue Simon-le-Franc, Paris.

Commandes par la Poste expédites promptement et soigneusement.—MM. les Médecins et le public en général trouveront, à la Pharmacie Baridon, tous les produits pharmaceutiques du jour, de même que les produits récemment introduits sur le marché, tels que : ANTIPYRINE, PHÉNACÉTINE, EXALGINE, TRIBROMURE D'ALLYL, SULFONAL. Les célèbres Elixirs et Extraits Fluides de John Wyeth ainsi que les pilules et autres préparations de Warner, McKesson & Robbins, Parke Davis & Upjohn Co., sont tous vendus d'après les prix des Catalogues de ces différentes Maisons.

Constamment en mains les Eaux minérales suivantes :—Vichy—Contrexeville—Hunyadi Janos—Carlsbad—Pougues—Bourboule—Victoria—Apollinaris—Vals—Bonne—Friedrichshall—Apotaqui—St-Léon.